



Conseil national
de l'information statistique

PARIS, le 11 juillet 2012 - N°109/D030

Commission ENTREPRISES et STRATÉGIES DE MARCHÉ

Réunion du 16 mai 2012

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	33
AVIS D'OPPORTUNITÉ	34

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Entreprises et stratégies de marché** le 16 mai 2012

Validé par la commission

Avis n° 1

Le Conseil se félicite des avancées réalisées par l'Insee dans **la mise en œuvre du projet Resane, tel que présenté dans le moyen terme 2009-2013** :

- diffusion désormais régulière des statistiques structurelles annuelles d'entreprises issues du dispositif « **Esane** »¹,
- diffusion enrichie, pour l'année 2009, de résultats selon un concept d'entreprises se rapprochant de celui d'« **acteur économique** », conformément aux recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ».
- poursuite des travaux sur le **profilage**.

Il note avec satisfaction l'implication de la France comme **coordonnateur de la réflexion européenne** sur le profilage des groupes, qui devrait permettre une convergence plus aisée des procédures utilisées au sein de l'union européenne.

Le Conseil demande cependant **de raccourcir les délais de diffusion** des statistiques structurelles.

Il insiste sur la nécessité d'harmoniser **les informations sectorielles issues des 2 enquêtes EAP² et ESA³**.

Il souhaite par ailleurs une visibilité plus importante des **conséquences des évolutions conceptuelles sur l'ensemble du dispositif statistique** sur les entreprises : autres enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie, commerce extérieur, recherche, comptabilité nationale...

Le Conseil recommande enfin une **large information des utilisateurs**, sur la qualité des données issues de Esane et sur ces nouveaux concepts.

¹ Esane : Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises

² EAP : enquête annuelle de production

³ ESA : enquête sectorielle annuelle

COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Entreprises et stratégies de marché
- 16 mai 2012 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, Professeur à l'École d'Économie de Paris - Université Paris 1,
Conseiller scientifique au CEPPII

Rapporteurs : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee
Fabienne ROSENWALD, Chef du service de la statistique et de la prospective au
ministère de l'agriculture et de la pêche

Responsable de la Commission : Christine THIESSET (01 41 17 50 46)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	6
I – Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes	6
II - Dernières publications sur l'appareil productif	9
III - Le profilage des groupes.....	19
IV - Informations sur le système productif	30
Conclusion	32

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Organisme	Société
ABRAMOVICI	Gérard		MEEDDTL - CGDD - SOES
AUDIBERT	Pierre	Conseil national de l'information statistique	Cnis
AUSSILLOUS	Charlotte	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement	DRIEA Ile de France
BEGUIN	Jean-Marc		Insee
BIENVENU	Jean-Marc	Editeur de logiciels d'aide à la décision	MGDIS
BOVAR	Odile	Conseil national de l'information statistique	Cnis
BRION	Philippe		Insee
CHAZAL	Joëlle		Insee
de GIMEL	Louis		Insee
de LAVERNEE	Gérard	Mouvement des entreprises de France	MEDEF
DELAME	Emmanuel		Insee
DESBOIS	Dominique	Unité rattachée au centre INRA de Versailles Grignon	INRA de Versailles Grignon
DHONT-PELTRAULT	Estelle	CAS	CAS
DOUCHEZ	Michel	Fédération nationale production. alimentation coop. animale	Coopérative de France nutrition animale
DUCHATEAU	Patrick	FFB	Fédération Française du bâtiment
DUMARTIN	Sylvie	Conseil national de l'information statistique	Insee
FERRAND	Denis	Centre recherche expans. de l'économie. et développement. des entreprises	COE REXECODE
FONTAGNÉ	Lionel	CEPII	CEPII
FRAICHARD	Julien		Min Economie finances commerce extérieur - DGCIS
FRIEZ	Adrien		MEEDDTL - CGDD - SOES
GASNIER	Laurent	Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects	Min budget, comptes publics, fonction publique et réforme état -dg douanes DSEE
GAUTIER	Gilles		UNIC
GERMON	Serge	Direction générale de l'aviation civile	MEEDDTL - DGAC
HECQUET	Vincent		Insee

HUARD	François-Xavier	Assemblée permanente des chambres de métiers	APCM
JAGOT	Alexandre	UIMM	Union industries des métiers de la métallurgie
KREMP	Elisabeth		BDF
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique	Cnis
MARCHAND	Dominique	Autorité de la statistique publique	ASP
MEININGER-BENASSY	Carole	Secrétariat général des grandes opérations d'urbanisme	SGGOU Min transport équipement
MOLLET	Julien	CCFA	Comité des constructeurs français d'automobiles
MORLAN	Stéphanie		Fédération Française de la franchise
PIQUET	Serge	Comité Franceclat	Comité franceclat
RAHARIVOHITRA	Désiré	FIM	Fédération des industries mécaniques
RAYMOND	Olivier	CNR	comite national routier
RODRIGUEZ	Jean-Laurent		Fédération de la vente directe
ROSENWALD	Fabienne	Service de la statistique et de la prospective	Min agriculture et agroalimentaire - SSP
ROUAULT	Dominique	Conseil national de l'information statistique	Cnis
ROUX	Jean-Marie		CGT Banque de France
SAUVIAT	Catherine	Institut recherche économiques et sociales	IRES
TEILLET	Pierre		Insee
THIESSET	Christine	Conseil national de l'information statistique	Cnis
VIENNE	Dalila	Conseil national de l'information statistique	Cnis
VILLETTELE	Jean-Pierre	Observatoire des entreprises	BDF
VITTEK	Gérard		Insee

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ.

Introduction

Lionel FONTAGNÉ

Bonjour à tous. Comme vous le savez, des changements sont intervenus au sein de la Direction de l'Insee avec l'arrivée de Jean-Luc Tavernier. Le Cnis était très satisfait des relations qui ont été nouées avec Jean-Philippe Cotis et je ne doute pas que celles que le Cnis entretiendra avec Jean-Luc Tavernier seront tout aussi excellentes. Sans doute Jean-Luc Tavernier pourra-t-il participer à la réunion du Cnis prévue au mois de juillet. Je signale par ailleurs l'arrivée de notre nouveau secrétaire général, Pierre Audibert, que je vais laisser se présenter. Odile Bovar a également rejoint le Cnis en tant que chargée de mission, avec pour tâche de préparer l'exercice de moyen terme du Cnis. Nous vous souhaitons à tous deux la bienvenue.

Pierre AUDIBERT, Insee

Je suis directeur de la diffusion et de l'action régionale de l'Insee et je remplace Philippe Cuneo en tant que secrétaire général du Cnis. Je passe la parole à Odile Bovar afin qu'elle se présente également.

Odile BOVAR, Cnis

Je vais en effet m'occuper du moyen terme. Je connais déjà certains d'entre vous pour avoir travaillé un certain temps sur la statistique d'entreprise. Nous aurons l'occasion, à partir de l'automne, d'évoquer cet exercice de moyen terme que certains d'entre vous connaissent. Il s'agit d'une période de réflexion qui s'étale pendant un an ou un an et demi. J'étais auparavant responsable de l'observatoire des territoires au sein de la DATAR, poste que j'ai occupé pendant six ans.

I. Enquêtes pour examen d'opportunité

1. Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret

Gérard ABRAMOVICI, service statistique du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, sous-direction « statistiques des transports »

Les différents indices de prix produits par le SOeS dans le cadre des transports sont rassemblés dans la publication conjoncturelle *Chiffres & Statistiques*. Le tableau projeté fournit un exemple des enquêtes réalisées. Nous y voyons les principales branches de la nomenclature NAF qui font partie de la section H « transport et entreposage », avec une indication de la production pour chaque branche. La colonne « ITPF » rassemble les indices de prix à la production élaborés par la sous-direction. Certaines de ces enquêtes dépendent du règlement statistique européen ISTS, qui prévoit de fournir à Eurostat un certain nombre d'indicateurs. La division produit actuellement des indices de prix du transport de fret pour le transport routier, le transport maritime, le transport fluvial et le transport aérien ainsi que pour le secteur de l'entreposage et de la manutention. Elle produit enfin des indices de prix pour la messagerie de fret express, les indices de prix de poste et de courrier étant produits par l'Insee.

L'enquête dont il est ici question vise, dans un premier temps, à compléter le dispositif d'enquêtes sur les prix du transport de fret et d'entreposage, ce qui nous permettrait de produire un indice de prix de l'ensemble du transport de fret et de comparer les évolutions des prix suivant les différents modes de transport. Un autre objectif vise à faciliter la compréhension des phénomènes induits, dans le transport

ferroviaire, par l'ouverture du marché du transport ferroviaire de fret qui a eu lieu en 2007. Il s'agit enfin de répondre à des demandes assez fortes des différents utilisateurs du transport de fret.

L'enquête a vocation à couvrir l'ensemble des prestations réalisées par des entreprises exerçant une activité de transport ferroviaire de fret. Le champ géographique serait constitué par les entreprises réalisant ce type de transport au niveau national et international (pourvu que le départ ou l'arrivée du trajet soit sur le territoire métropolitain). L'unité statistique sera la prestation représentative dont le transport est confié par une entreprise ou un groupe d'entreprises à des opérateurs ferroviaires opérant sur le territoire français. La méthodologie proposée est similaire à celle mise en œuvre pour les indices de prix à la production de l'industrie et des services (IPVIS). L'enquête que nous proposons aura pour caractéristique d'interroger les chargeurs plutôt que les opérateurs eux-mêmes afin de contourner une difficulté liée au manque de stabilité actuelle du marché. Ce principe permettra également de profiter du poids important des clients du transport ferroviaire, ce qui minimisera la taille de l'échantillon. La méthode dite des prestations représentatives suppose de définir au préalable la prestation (type de produit transporté, type d'opérateur choisi, nature du contrat, mode de fixation du prix). Il faudra donc s'assurer de la représentativité, en termes de chiffre d'affaires, des contrats confiés par les chargeurs aux opérateurs de fret, de façon comparable à la couverture permise par les indices de prix à la production dans les services (soit 60 % à 70 % du chiffre d'affaires du secteur). Le but est de déterminer ces prestations et leur poids pour l'année de base, qui serait l'année 2010, puis de procéder à des interrogations trimestrielles sur l'évolution des prix.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Nous reprenons ici une méthodologie proche des indices de prix à la production en ceci que nous utilisons un suivi de prestations représentatives. Une originalité de l'approche retenue consiste à interroger les acheteurs, et non les vendeurs, ce qui va à l'encontre des pratiques habituelles d'une part et de consignes reçues du gouvernement d'autre part. Dans le cadre des mesures de simplification que j'ai évoquées ici à plusieurs reprises, le gouvernement nous avait en effet demandé d'interroger systématiquement les offreurs de services, dont on pouvait penser qu'ils étaient moins nombreux que les bénéficiaires du service. Il s'avère cependant que, dans le cas présent, nous nous heurtons à l'instabilité du secteur. Celui-ci regroupe une quinzaine d'opérateurs, même si la SNCF demeure le principal opérateur du marché. En outre, les opérateurs ne veulent pas répondre à ce type d'enquête. C'est ce qui explique le choix méthodologique proposé, qu'il faut envisager comme une exception. Enfin, il existe une demande locale des chargeurs, qui souhaitent disposer d'un indice de prix. Nous avons de bonnes raisons de penser que l'élaboration de cet indice a de fortes chances de devenir, d'ici cinq ans, une demande obligatoire de l'Europe.

Gilles GAUTIER, fédération de l'imprimerie

Les indices de prix sont généralement établis par les vendeurs. Il s'agit donc de prix nets « départ usine ». Peut-il exister un biais statistique dans l'observation de cet indice de prix à un double niveau (les prix « départ usine » et ceux payés par les acheteurs) ?

Jean-Marc BEGUIN

Je ne pense pas que ce risque de biais existe. *A priori*, les prix du vendeur et ceux examinés au niveau de l'acheteur sont identiques. Je veux bien croire que dans un grand nombre de cas, il existe une prestation globale de l'usine qui fabrique un produit pour un acheteur lointain. Cette prestation peut inclure du transport par la route et du transport ferroviaire, voire d'autres types de transport. La résolution de ces problèmes méthodologiques n'est guère aisée. Nous utilisons des ingénieurs enquêteurs qui vont discuter avec chaque intervenant et nous retenons la prestation la plus couramment pratiquée par la personne interrogée, ce qui ne signifie pas que nous retenons la même prestation partout. Pour avoir travaillé dans cette branche, je me souviens qu'il se pose le même problème en ce qui concerne le béton prêt à

l'emploi, qui est vendu sur place et comprend donc du transport. Les pratiques tarifaires des fabricants de ce matériau sont extrêmement diverses (forfaits, tarification au kilomètre, tarification au temps passé, etc.). Le principe retenu consiste à s'en tenir à la prestation la plus couramment pratiquée par l'acheteur ou par le vendeur et à la suivre dans le temps. Nous ne nous imposons pas de devoir retenir des pratiques homogènes pour l'ensemble de l'échantillon car ces pratiques diffèrent de toute façon d'une entreprise à l'autre. En l'occurrence, toutefois, je ne saurais pas répondre à votre question sur la différence de prix entre ces 2 concepts, même je pense que cette différence n'induit pas de biais dans les indices. Il se passe effectivement quelque chose entre le départ de l'usine et le chargement sur le train. Je ne sais pas de quelle façon cette étape est mesurée et suivie.

Adrien FRIEZ, SOeS

Vous évoquez le prix au départ de l'usine pour des produits. Or il existe d'une part des indices de prix des produits et d'autre part des indices de prix des services. Nous parlons ici d'un service et nous cherchons à élaborer un indice de prix de produits qui n'incluent pas des services connexes à la vente du produit (assurances, transport, etc.). Par ailleurs, nous établissons des indices de prix des services tels que le transport routier, le transport fluvial, etc. Il reste un « trou » pour le prix du transport ferroviaire mais la juxtaposition des indices de prix des produits et des services de transport nous permettrait de reconstituer un indice de prix des consommations intermédiaires des industriels qui achètent ces produits et les acheminent jusqu'à leur lieu de production.

Il y a trois ans, il existait un seul fournisseur de services, la SNCF. Il en existe aujourd'hui quinze ou seize. Nous pouvons penser qu'ils seront beaucoup plus nombreux d'ici quelques années avec l'apparition d'opérateurs régionaux. Si nous sélectionnons un panel de fournisseurs de services, nous risquons d'être rapidement disqualifiés par l'évolution de l'offre, alors que les acheteurs sont plutôt stables.

La commission émet un avis d'opportunité favorable.

Lionel FONTAGNÉ

Nous allons évoquer maintenant plusieurs enquêtes renouvelées.

2. Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2012

La commission émet un avis d'opportunité favorable.

3. Enquête trimestrielle sur la structure des exploitations agricoles en 2013 et 2016

Fabienne ROSENWALD, MAAP – SSP

Nous sommes en train de discuter du règlement européen, qui porte à la fois sur l'enquête à réaliser en 2013 et sur celle qui sera conduite en 2016. Il existera un « cœur » commun aux deux enquêtes et peut-être un « satellite » supplémentaire pour l'enquête de 2016. Le règlement inclut cependant les deux enquêtes, ce qui explique que ces deux dates soient mentionnées.

La commission émet un avis d'opportunité favorable.

4. Enquête trimestrielle sur les consommations d'énergie dans l'industrie

La commission émet un avis d'opportunité favorable.

5. Enquête trimestrielle sur les contours des réseaux du commerce et des services

La commission émet un avis d'opportunité favorable.

6. Enquête trimestrielle sur l'activité trimestrielle de la messagerie

La commission émet un avis d'opportunité favorable.

7. Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Pierre AUDIBERT

L'article 7bis de la loi de 1951 prévoit que les administrations communiquent à l'Insee et aux services statistiques ministériels, après l'avis du Cnis, les informations dont elles ont besoin.

La traduction concrète des dispositions de cet article est présentée aux différentes commissions du Cnis en sollicitant leur avis pour cette demande d'accès, ce qui nous permet d'avoir une vision claire des données circulant entre les administrations et les services statistiques de l'Insee. En l'espèce, la demande émane du SSP et de la DGFIP pour le calcul de l'impôt sur le revenu de personnes physiques, concernant 7 500 ménages.

La commission émet un avis favorable.

II. Dernières publications sur l'appareil productif

1. Publication des résultats ÉSANE 2010

Philippe BRION, chef du département Répertoire, infrastructures et statistiques structurelles, Insee

Les résultats ÉSANE 2010 sont disponibles sur le site de l'Insee depuis le début de la semaine. Parmi les éléments publiés figure le tableau dit « des principales caractéristiques », correspondant au niveau A10 de la nomenclature. Des données plus détaillées par sous-classe NAF et par groupe (avec trois caractères de la nomenclature), de façon croisée avec des tranches d'effectifs, sont également proposées. En 2010, le champ a légèrement évolué par rapport à 2009 (pour inclure notamment les auto-entrepreneurs) et nous avons décidé d'inclure un tableau présentant un champ équivalent à celui de 2009 afin d'assurer, pour les utilisateurs, une continuité dans les séries. Les résultats ÉSANE sont accessibles dans la partie du site de l'Insee dédiée aux bases de données. La partie gauche du site comporte une rubrique « présentation des résultats des statistiques d'entreprise (ÉSANE) ». En cliquant sur ce lien, l'internaute accède au détail des différents produits fournis par le dispositif ÉSANE. Nous avons publié le tableau Excel correspondant aux sous-classes de niveau NAF 700 (cinq caractères de la nomenclature). Plusieurs autres publications doivent être ajoutées d'ici le mois de juin ou le mois de juillet. Il s'agit d'abord d'entrer les données dans la base Alisse qui existait avant la mise en place du dispositif ÉSANE. Les fiches sectorielles, qui fournissent un état des lieux des secteurs définis par cinq caractères de la nomenclature et les données relatives aux branches seront également publiées d'ici le mois de juin ou le mois de juillet. Tous ces produits sont relatifs à des statistiques élaborées à partir des sociétés appelées « unités légales ». Nous fournirons comme l'an dernier des résultats « en entreprise », l'entreprise étant définie comme la plus petite entité légale jouissant d'une certaine autonomie dans ses prises de décision. Nous publierons ces résultats pour l'année 2010 en juillet ou en septembre, dans la mesure où nous devons disposer, pour les établir, des contours qui définissent les entreprises. Or ils sont connus à partir de l'enquête Lifi qui porte sur les liaisons financières. Il s'agit d'un dispositif distinct d'ÉSANE, qui produira des résultats un peu plus tardivement.

Le régime d'auto-entrepreneur a été créé le 1^{er} janvier 2009 mais nous n'avions malheureusement pas pris en compte cette catégorie d'entreprises en 2009. Ceci a été fait sur l'année 2010. Selon les données de l'ACOSS, le chiffre d'affaires de cette catégorie d'entreprise totalise un peu plus de 3 milliards d'euros et ces entités, qui ont été ajoutées au champ d'ÉSANE pour 2010, sont réparties sur l'ensemble des

sous-classes NAF. Nous avons également décidé d'inclure le secteur des holdings financières, qui ne figurait pas dans le champ de la publication en 2008 ni en 2009. Les divisions 64 et 65 sont traditionnellement couvertes par la Banque de France. Il existe cependant des liens assez forts entre des holdings classées dans ce secteur et des groupes qui ne sont pas de nature financière. Aussi avons-nous décidé de publier des résultats sur le secteur 64.20Z (« holdings financières »).

Le dispositif ÉSANE est relativement innovant puisqu'il s'appuie sur des données administratives (essentiellement les liasses fiscales) et sur deux enquêtes statistiques, dont « l'enquête annuelle de production pour l'industrie manufacturière » pour l'industrie. Pour les autres secteurs (industrie agroalimentaire, construction, transport, commerce et services), il existe des enquêtes sectorielles réalisées par l'Insee. Leur objectif est d'obtenir des informations qui ne sont pas fournies par les liasses fiscales (emploi non salarié, répartition du chiffre d'affaires suivant le type de clientèle, etc.).

Il existe aussi une variable essentielle commune à toutes ces enquêtes : la ventilation du chiffre d'affaires en fonction des différentes activités réalisées. Cette ventilation nous permet de produire des informations très utiles aux comptes nationaux. Elle permet aussi de réévaluer le classement sectoriel de l'entreprise, grâce à un algorithme qui recalcule, à partir de cette ventilation, le code APE. Dans un certain nombre de cas, nous constatons que le code APE figurant dans le répertoire, parfois inchangé depuis trente ans, n'est plus d'actualité.

Le dispositif est donc assez original au regard du dispositif précédent (Suse, qui s'appuyait essentiellement sur la source fiscale) et du dispositif EAE, qui s'appuyait sur les enquêtes : il s'agit ici de « mixer » les deux types de sources pour produire des informations statistiques. Il en résulte une certaine complexité dans les procédures d'estimation. Sur le schéma projeté, nous voyons par exemple que les colonnes désignent les entreprises du champ, avec deux parties dans celui-ci. Une partie (représentant 2,9 millions d'entreprises) est couverte par des enquêtes statistiques tandis qu'une autre partie du champ est couverte uniquement par la récupération de la liasse fiscale (700 000 entreprises). Nous retrouvons dans cette partie des secteurs qui ne figuraient pas antérieurement dans les enquêtes annuelles d'entreprise (par exemple l'enseignement et la santé).

Jean-Marc BEGUIN

Vous vous souvenez aussi peut-être de débats que nous avons eus ici à propos de l'inclusion dans cet ensemble du secteur des arts et du spectacle vivant, suite à une demande du ministère de la culture. Certaines entreprises sont ainsi passées d'un côté à l'autre du trait.

Philippe BRION

Le rectangle qui figure sur la partie gauche correspond à l'ensemble des données que nous collectons au travers des sources administratives, c'est-à-dire essentiellement des données fiscales et quelques données provenant des déclarations annuelles de données sociales (DADS), après leur retraitement par le dispositif CLAP de l'Insee. Il s'agit principalement de données relatives aux salaires et à l'emploi. Ce graphique est à l'échelle, fournissant une indication de la masse de variables et d'entreprises concernées par les sources fiscales. Les deux petits rectangles qui se trouvent en bas à gauche représentent les informations obtenues par la source « enquêtes ». Nous voyons ainsi que 160 000 entreprises sont couvertes par les enquêtes ESA et EAP, dont 75 000 sont examinées de façon exhaustive. Il s'agit, *grosso modo*, des entreprises de plus de 20 ou 30 salariés. Un autre « paquet », correspondant à environ 85 000 entreprises sur un total de 2,9 millions d'entreprises, est étudié par enquête, avec un taux de sondage variable suivant les tranches de taille. A partir de ce tableau, nous devons procéder à des estimations. Nous effectuons notamment le recalcul du code APE des entreprises de l'échantillon, et ce que nous avons observé sur l'échantillon doit être « reporté » sur l'ensemble des entreprises. Lorsque nous récupérons les données d'enquête et les données administratives, nous procédons également à une

confrontation du chiffre d'affaires (obtenu par la liasse fiscale et par la source « enquête »), ce qui permet de vérifier, par exemple, que nous n'avons pas de liasses multiples pour une même entreprise.

Ces considérations ont des conséquences sur les statistiques produites. Celles-ci dépendent, entre autres, du contrôle effectué sur les données. Nous disposons d'un ensemble de 3 milliards de données. Elles dépendront aussi, pour les estimations sectorielles, du nombre d'unités observées dans l'échantillon. Il ne faut donc pas croire que nous pouvons croiser toutes les données : plus on se situe à un niveau fin, moins elles seront robustes. Tel est le cas en particulier de la variable « nombre d'entreprises », dans laquelle chaque entreprise compte pour une unité. En revanche, l'estimation d'agrégats macroéconomiques tels que le chiffre d'affaires sectoriel présente une certaine robustesse, dans la mesure où une large partie du chiffre d'affaires relève de la partie exhaustive que nous connaissons bien. S'agissant du nombre d'entreprises, nous savons que plus l'on descend à un niveau fin, plus les statistiques peuvent s'avérer fragiles, *a fortiori* dans des secteurs où l'on observe des changements importants. Au vu des premières campagnes, nous constatons que le passage de l'enquête conduit à proposer un code APE distinct de celui connu dans le répertoire pour 5 à 10 % des entreprises.

Il est vrai que le classement de l'activité peut dater d'une trentaine d'années et que le code peut, en conséquence, être obsolète. Nous obtenons donc des estimations différentes de celles obtenues par Sirene. Le répertoire ne permet pas de connaître le nombre d'entreprises par secteur car il n'est pas mis à jour en permanence pour un certain nombre de caractéristiques.

Lionel FONTAGNÉ

Pouvez-vous nous dire un mot du dispositif Alisse ?

Philippe BRION

Alisse est une base de données qui permet de définir certains critères, si l'on souhaite par exemple connaître le chiffre d'affaires des entreprises d'un secteur donné pour une année donnée. Il s'agit d'une sorte d'outil de requête.

Lionel FONTAGNÉ

Comme chacun l'aura compris, un élément important réside dans la définition de l'objet étudié. Celui-ci peut répondre à une définition juridique, auquel cas nous parlons de l'unité légale. Il peut également répondre à une définition économique, auquel cas nous parlons d'entreprises. Il faut donc prendre garde au terme que l'on choisit d'utiliser. La définition économique de l'entreprise, qui renvoie à l'unité de décision, conduira à un nombre d'entreprises distinct du nombre d'entités légales et mettra sans doute en lumière une concentration plus forte de l'activité qu'avec le critère juridique. Nous pourrions aussi voir des filiales opérant dans les services d'entreprises industrielles classées parmi les entreprises relevant de l'industrie, ce qui imposera de re-classifier les exportations. Jean-Marc va maintenant revenir sur ces nuances.

2. Publication par catégorie d'entreprise

Jean-Marc BEGUIN

Philippe Brion a utilisé à plusieurs reprises le terme « entreprise » alors que ses propos s'appliquaient à des unités légales. Nous disposons, en sortie de ce système, de 3 milliards d'informations élémentaires et nous publions environ 450 000 données sur Internet, parmi lesquelles il reste nécessairement des scories, car il n'est matériellement pas possible de tout contrôler. Le meilleur contrôle est sans doute, finalement, celui qu'exercent les utilisateurs, qui nous signalent parfois telle ou telle anomalie.

En 2008, le gouvernement a défini, au travers de la loi de modernisation de l'économie (LME), le concept d'entreprise, qui était déjà défini théoriquement par des réglementations européennes mais non mis en œuvre. Nous parlions jusqu'alors d'unités légales. Depuis la mise en œuvre de la LME et son décret d'application (n°1354) du 18 décembre, qui définit des catégories d'entreprises, nous ne savons plus si nous parlons d'entreprises au sens des unités légales ou au sens des acteurs économiques. L'un des objectifs de RÉSANE (que nous avons appelé la « phase 2 » de RÉSANE) consiste, à terme, à remplacer l'ensemble des produits de diffusion présentés par Philippe par les mêmes produits calculés à partir des entreprises, au sens de la LME du terme. A ce jour, nous ne sommes pas capables d'interroger les entreprises considérées en ce sens. Cela supposerait en effet, lors des tirages aléatoires d'échantillons, de tirer directement des groupes, que nous pouvons assimiler, à ce stade, aux entreprises. A l'heure actuelle, nous pouvons simplement, *ex post*, c'est-à-dire après la fabrication de la base de données en unités légales, ré-agréger les chiffres en fonction des structures de groupe. L'enquête sur les liaisons financières nous indique par exemple que tel groupe est formé des sociétés A, B et C. Nous nous contentons alors d'additionner – et non consolider – les données de A, B et C pour estimer celles du groupe. A terme, il sera utile de pouvoir consolider ces données.

Nous visons ainsi une appréciation économique de la réalité. Au regard de l'exploitation des unités légales présentée par Philippe, nous effectuons des retraitements dont Lionel Fontagné a fourni une illustration.

D'autres retraitements sont moins connus. Parmi les unités légales figurent par exemple 140 000 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires nul voire négatif. Il s'agit en réalité d'entreprises qui ont cessé leur activité mais qui conservent une existence parce qu'elles ne sont pas encore juridiquement cessées. Elles sont donc tenues de fournir des comptes et conservent des actifs qu'il faut comptabiliser. Ces 140 000 unités légales abritent 100 000 personnes, ce qui n'est pas négligeable. Dans l'élaboration des résultats en « entreprises », nous laissons tomber ces unités, dont nous savons qu'elles sont appelées à disparaître.

Lorsque nous regroupons les sociétés appartenant à un même groupe, en considérant que ce dernier représente l'acteur économique, il nous faut calculer le nouveau secteur d'appartenance de cet ensemble. Nous pourrions le faire de façon exacte si nous disposions de réponses aux enquêtes ESA ou EAP de chacune de ses filiales. Nous pourrions, dans cette hypothèse, appliquer le même algorithme à partir du détail de chacune des branches. En pratique, il n'arrive jamais que nous disposions des réponses de toutes les filiales. Nous retenons alors l'hypothèse simplificatrice selon laquelle chaque filiale est « mono-branche », ce qui nous permet de calculer un code APE pour le groupe comme si on avait toutes ses branches.

Nous pouvons enfin ventiler dans cette nouvelle distribution sectorielle les principales caractéristiques de l'entreprise (chiffre d'affaires, etc.). C'est ce qui est publié dans le « 6^{ème} produit de diffusion » évoqué par Philippe Brion et repris dans le numéro *d'Insee Première* qui vous a été distribué, *Insee Première* s'attachant à montrer en quoi cette redistribution des cartes modifie la structure du tissu productif telle qu'elle pouvait apparaître lorsque nous ne l'étudions qu'au travers des unités légales. Nous constatons ainsi que le tissu productif est beaucoup plus concentré qu'on ne le croyait. En replaçant les filiales à l'intérieur des groupes, les entités obtenues représentent une taille (emploi, valeur ajoutée, etc.) environ deux fois plus importante que les entités de plus de 10 000 salariés examinées à partir des unités légales. Nous obtenons donc une distribution notablement différente de celle que nous connaissions jusqu'à présent. Cette modification de la distribution varie en fonction des variables. Elle est plus marquée pour certaines caractéristiques telles que les dépenses de recherche, les immobilisations et l'activité d'exportation. Sur ce dernier point, nous constatons que le commerce extérieur français est quasiment limité à 2 000 entreprises (soit la quasi-totalité des grandes entreprises et un certain nombre d'ETI). Les PME ne représentent qu'environ 11 % des exportations françaises. Ceci n'a rien à voir avec le nombre d'entreprises exportatrices recensées par les douanes, puisqu'il suffit d'envoyer un jour un paquet qui transite par les douanes pour être considéré comme exportateur. Nous serons sans doute en état de faire

en septembre, pour l'année 2010, l'exercice dont le résultat est présenté dans le « 4-pages » évoqué. Mais vous aurez compris que cet exercice relatif au tissu productif, par catégorie d'entreprise, n'est réalisé qu'en recomposant *ex post* des résultats élaborés initialement sur la base des unités légales.

3. Débat

Désiré RAHARIVOHITRA, fédération des industries mécaniques

Avez-vous pensé à publier, dans les fiches sectorielles, les dix principales entreprises du secteur comme c'était prévu initialement ? Par ailleurs, allez-vous reprendre les trois variables de l'ancienne EAE (ventes de la branche, taux d'export et effectifs) parmi les données de la branche ? Actuellement, l'équivalent de l'EAE ne fournit pas les effectifs par branche.

Philippe BRION

Nous sommes confrontés à une difficulté liée à la dissymétrie qui existe entre les secteurs où existe une enquête Esa (qui fournit la répartition du chiffre d'affaires et des réponses au questionnaire, sur divers sujets) et l'industrie manufacturière, où le rôle de l'Esa est joué par l'EAP, enquête de branche qui est limitée à la production et ne demande pas d'informations sur des sujets comme les effectifs non salariés. Nous devons donc travailler sur le point que vous mentionnez, qui conduit à une différenciation de l'industrie manufacturière par rapport aux autres secteurs.

Louis de GIMEL, Insee

Il est vrai que paradoxalement, les données relatives à l'industrie sont moins fournies que pour les autres secteurs. Nous prévoyons de publier un numéro de *Défis sectoriels* à l'automne 2012 en réinstituant ces fiches à partir d'un autre type de travail. Ce travail ne peut toutefois être « cadré » par le dispositif ÉSANE lui-même.

Jean-Marc BEGUIN

De fait, ces listes d'entreprises par secteur existent aujourd'hui pour certains secteurs. Il s'agit du produit n°5 évoqué par Philippe Brion. Je me suis rendu compte l'an dernier que la note de présentation de ces résultats n'était accessible que par un chemin assez détourné sur le site Insee.fr. Nous avons fait en sorte cette année que l'accès à ces informations soit plus naturel et rendu possible par différents chemins (base de données, type d'entreprise, statistique publique). Il existe un produit, appelé « résultats par branche », qui fournit la liste des principales entreprises d'une branche donnée (mais en dehors de l'industrie manufacturière comme l'a rappelé Philippe).

Toutefois, « l'emploi par branche » n'a pas de sens. Il est déterminé par des ratios dans la comptabilité nationale. Aucune entreprise ne fournit le nombre de salariés dans telle ou telle branche. Prenons l'exemple d'un coiffeur qui a trois employés et deux branches d'activité, une branche « coiffure » et une branche commerciale. On ne peut pas considérer que deux salariés coupent les cheveux tandis que le troisième fait du commerce car ces trois salariés ont pour principale activité la coiffure et contribuent ponctuellement à une activité commerciale. Ce n'est qu'au travers de conventions de comptabilisation que l'on peut estimer la part « plausible » des salariés affectés à l'activité commerciale, en fonction du pourcentage du chiffre d'affaires qu'elle représente dans l'activité des coiffeurs

Patrick DUCHATEAU, MEDEF

Les délais de diffusion des résultats, pour 2010, seront-ils récurrents ou pourront-ils être réduits ?

Par ailleurs, j'avais compris, au mois de janvier, que les résultats « provisoires » pour l'année 2010 étaient déjà disponibles, même s'ils n'étaient pas d'une qualité satisfaisante. Qu'a-t-il été fait depuis le mois de janvier pour améliorer la qualité de ces résultats ?

Enfin, quelle est la source utilisée pour identifier les auto-entrepreneurs ? Découle-t-elle de Sirene ?

Philippe BRION

Les délais de diffusion des résultats sont effectivement compressibles et j'espère que nous allons les réduire.

Nous disposons de premiers éléments, à un niveau agrégé, en janvier pour les comptes nationaux. Mais plus on descend à un niveau fin, plus les données doivent être contrôlées. Nous partons de « macro-contrôles », qui visent à mesurer l'impact d'une donnée individuelle jugée suspecte sur un agrégat. Les données qui étaient disponibles en janvier nous ont fourni une idée de l'évolution de la valeur ajoutée entre 2009 et 2010, soit une statistique « globale ». Le fait de descendre à un niveau sectoriel plus fin ou au niveau de trois ou cinq caractères de la nomenclature nécessitait un travail plus long.

Pour inclure les auto-entrepreneurs, nous repérons ces derniers dans Sirene. Le traitement des très petites unités, pour les auto-entrepreneurs ou les micro-BIC, est effectué actuellement de façon extrêmement fruste dans le dispositif. Nous imputons un certain nombre d'unités répertoriées par la DGFIP dans le régime des micro-BIC. Nous divisons l'agrégat fourni par la DGFIP par le nombre d'unités, en imputant la liasse fiscale à l'ensemble des unités. Cette méthode permet de fournir des agrégats aux comptes nationaux. Mais l'exploitation de telles données, en tant que fichier de données individuelles, par un chercheur conduirait à des résultats curieux, puisque les différentes liasses présenteraient de fortes ressemblances. A terme, nous pourrions rechercher dans la déclaration 2042 (déclaration des personnes physiques) le montant déclaré et le réinjecter dans nos fichiers, ceci afin de les « affiner ». Nous n'avons pas encore effectué ce travail.

Patrick DUCHATEAU

Existe-t-il des allers et retours avec les entreprises suite aux redressements qui sont effectués ?

Philippe BRION

Nous avons rencontré quelques problèmes de taille pour certaines entreprises, avec des écarts de l'ordre de plusieurs milliards d'euros. Le travail réalisé depuis le mois de janvier est donc loin d'être inutile. Dans de tels cas, nous devons rappeler les entreprises. Pour le reste, les rappels d'entreprise ont été relativement peu nombreux ou effectués par les gestionnaires dans le courant de l'année.

Jean-Marc BEGUIN

Lorsque j'ai indiqué au Bureau du Cnis, en janvier, que nous disposions des données pour l'année 2010, je voulais dire que nous avons fourni les résultats d'ÉSANE aux comptables nationaux, en limitant ces données aux quelques variables qui les intéressent pour élaborer les comptes, c'est-à-dire principalement le chiffre d'affaires réalisé à l'export et la valeur ajoutée. Nous fournissons ces données au niveau 88. Cette année, nous avons effectivement trouvé des anomalies qui auraient dû faire l'objet d'une vérification préalable. En principe, nous devrions connaître avec une précision assez bonne la valeur ajoutée totale à la date du 31 décembre. Lorsque nous publions les résultats globaux, 450 000 données sont mises en ligne. Or nous ne disposons pas d'un tel volume à la date du 31 décembre. Nous poursuivons les vérifications entre le 31 décembre et le 31 mars. Ce « contrôle gestionnaire » s'est terminé le 15 mars.

Nous espérons alors que quinze jours ou trois semaines s'écouleraient entre la fin du contrôle gestionnaire et la mise en ligne des données. Il s'est écoulé un mois et demi, ce qui constitue un délai trop long. Il existe de plus un délai incompressible, après la fin du contrôle gestionnaire, pour la réalisation des calculs. Ce délai est toutefois inférieur, en principe, à un mois et demi. Nous avons été confrontés à des difficultés liées notamment à la prise de congé « en quinconce » par différents collaborateurs. Nous devrions pouvoir effectuer, l'an prochain, une publication au cours du mois d'avril.

Il serait intéressant de savoir s'il serait utile, pour les utilisateurs, que nous rendions accessibles sur le site les tableaux en A10 et A21, c'est-à-dire le « haut » de l'arbre, pour la dizaine de variables du tableau présentant les « chiffres clés ». Nous pourrions sans doute élaborer de telles données dès la fin du mois de janvier.

Comme vous l'avez vu, les comptes nationaux ont été publiés hier. Les comptes nationaux n'ont donc pas pu utiliser les données publiées après le 15 mars. Les comptes provisoires de l'année 2011 sont donc élaborés à partir des données que nous transmettons fin décembre aux comptes nationaux. Les données établies postérieurement à cette date seront utilisées pour la publication des comptes définitifs. Tel est le principe qui prévaut chaque année. En principe, il y a peu d'erreurs pour la partie que j'ai décrite. Tout dépend, cependant, de l'usage qui en est fait. Si ces informations sont utilisées à titre d'indications, elles peuvent l'être sans crainte. Si elles sont intégrées dans des chaînes de calcul, il convient d'être prudent et les données publiées en janvier différeront sans doute des données définitives publiées en avril.

Philippe BRION

J'ai participé à une réunion du steering group SBS (statistiques structurelles d'entreprises) avec Eurostat il y a trois semaines. En ce qui concerne la transmission des données SBS, nous devons, à l'heure actuelle, fournir les données dix-huit mois après la fin de l'année (« t+18 »), c'est-à-dire à la fin du mois de juin. Eurostat a le projet de réduire ce délai et a proposé le délai « t+14 », ce qui a suscité une levée de boucliers. Il semble que l'on s'oriente vers le choix d'une publication à « t+16 », ce qui correspondrait à la fin du mois d'avril. Il existe toutefois une difficulté liée à la gestion du secret : dès que nous publions un tableau supplémentaire, nous nous mettons en défaut au regard de cet impératif lié à la gestion du secret. Lorsqu'il existe 450 000 données, avec de multiples croisements possibles, la question devient complexe et les délais peuvent être allongés en conséquence. Eurostat a beaucoup insisté, ces dernières années, sur la diffusion de méthodes et d'outils relatifs à la gestion du secret. Cela n'a pas raccourci les délais, bien au contraire, comme les représentants de plusieurs pays en ont témoigné.

Gérard de LAVERNEE, MEDEF

Sur le plan économique, la notion de groupe est sans doute plus significative que celle d'unité légale, *a fortiori* dans le contexte actuel. Il se pose toutefois un problème de cohérence entre les sources. Nous sommes souvent interrogés quant à la contribution des PME à l'effort de recherche ou aux exportations. Nous devons savoir si toutes les statistiques publiées sont cohérentes du point de vue des définitions utilisées (unités légales, groupes, etc.). Un certain nombre d'organisations professionnelles, dans les régions, nous disent n'avoir connaissance que des unités légales. Un effort de communication sera donc à produire et il serait utile de présenter des éléments de référence sur quelques indicateurs globaux afin que nous disposions d'éléments de référence.

Je vous informe par ailleurs que le MEDEF a été saisi la semaine dernière par un cabinet de conseil britannique sollicité par la Commission européenne en vue de préciser la définition de la PME au plan européen – définition qui pourrait donc, à terme, évoluer. Il s'agit notamment de vérifier la pertinence de la définition actuelle de la petite et moyenne entreprise, en soi et en termes de secteur, au regard notamment des aides et dispositifs communautaires. Je ne sais pas si l'Insee a été saisi de cette

démarche mais je me demande à quoi celle-ci correspond : existe-t-il une volonté réelle de remise en cause de la définition actuelle ?

Jean-Marc BEGUIN

Le numéro *d'Insee Première* que nous avons fait paraître procède de la communication que vous évoquez. Modifier la signification du terme « entreprise » ne sera pas, à l'évidence, une affaire simple. La difficulté est de taille à l'échelle de la France et je pense que le changement de signification de cette notion, au plan européen, voire au-delà, n'est pas pour demain. Il est vrai que le vocabulaire anglophone comporte des nuances plus fines qu'en français : les termes « *legal unit* » et « *firm* » (plus proche de la notion de groupe telle que nous l'entendons) ne désignent pas la même chose.

Je suis également conscient qu'il m'appartient de faire en sorte que tous ceux qui élaborent des statistiques d'entreprise se « calent » le plus rapidement possible sur la même acception du mot entreprise, même si cet ajustement ne peut être très rapide. J'ai indiqué que la reconstitution des analyses serait effectuée au sein de l'Insee par des additions *ex post*. Cette méthode perdurera au moins pendant quelques années car nos moyens sont limités. Le passage d'un traitement à partir des unités légales à un traitement en entreprise suppose de faire évoluer les calculs d'une façon très complexe. Je peux en décider dans nos services. En revanche, je n'ai aucune prise sur la méthode employée par la DARES, par exemple.

Nous mettons à la disposition des utilisateurs un répertoire, Sirus, que j'ai déjà évoqué ici à plusieurs reprises, qui permettra à terme à tous les utilisateurs externes du système de disposer du même référentiel. L'existence du référentiel ne garantit pas, toutefois, son utilisation. En outre, ce référentiel a été bâti pour RÉSANE et dans le cadre de RÉSANE. Or nous ne sommes pas prêts à utiliser la nouvelle définition des entreprises dans le cadre de RÉSANE. Nous n'allons donc pas modifier demain matin les définitions dans le référentiel d'entreprise. Cette évolution n'aura sans doute pas lieu avant 2015. Les « boîtes » « entreprises » sont prêtes pour ranger les objets de la façon dont nous souhaitons les ordonner. Aujourd'hui nous y mettons des unités légales⁴ ; quand nous basculerons nous y mettrons majoritairement des groupes. Cependant le dispositif ne sera pas prêt en septembre prochain. Nous n'allons y mettre dans un premier temps que ce qu'évoquera Vincent dans quelques instants.

Je n'étais pas informé du projet que vous évoquez concernant la Commission européenne. L'originalité française, du point de vue de la définition des PME, réside dans la définition des ETI (entreprises de taille intermédiaire), notion qui n'existe pas au plan européen. Je sais que la France essaie, au plan européen, de défendre l'idée selon laquelle il serait intéressant de retenir un échelon correspondant à une taille supérieure à celle des PME. Pour le reste, vous connaissez comme moi le débat qui existe. L'adoption d'une troisième catégorie d'entreprises, en dehors des grandes entreprises et des PME, prendra sans doute du temps. Dans nos sociétés hautement industrialisées, une entreprise de 250 salariés est considérée comme de taille importante. Dans les anciens pays de l'Est, il n'en est pas de même. La France et l'Allemagne souhaiteraient sans doute porter à 300 ou 500 salariés le seuil en-dessous duquel une entreprise est considérée comme une PME mais sans doute d'autres pays voudront-ils conserver les seuils actuels. C'est une raison supplémentaire pour laquelle je ne pense pas qu'un changement de définition des PME soit imminent. Il est évident que l'enjeu n'est pas seulement de nature statistique : il porte aussi sur les aides européennes.

⁴ Concrètement, quand on tire un échantillon, on tire des « boîtes » : si on a mis des unités légales dans les boîtes, on récupère des unités légales dans l'échantillon. Lorsqu'on aura mis des groupes dans ces boîtes, on constituera des échantillons en groupes et on ne pourra plus tirer d'échantillons en unités légales, du moins à l'aide de Sirus. Il faut donc que tous les responsables d'enquête se mettent en situation de pouvoir interroger directement des groupes.

Philippe BRION

Eurostat a évoqué une *task force* portant sur les normes comptables et l'application des normes IFRS. A cette occasion, il a été question de la définition de seuils pour les petites et moyennes entreprises.

Gérard de LAVERNEE, MEDEF

Il s'agit, en l'espèce, de la DG Entreprises et Industrie.

Gilles GAUTIER

En tant qu'OPA agréé, je me félicite du dialogue renouvelé avec les représentants dans le cadre du nouveau système statistique. Nous sommes partisans d'un dialogue avec tous les représentants de l'Insee. Je suis le représentant d'un organisme qui souhaite améliorer la qualité des échanges que nous avons avec l'Insee sur au moins un point. Contrairement à ce qui a prévalu jusqu'à présent, les OPA peuvent-ils être associés très en amont à l'élaboration des questionnaires des OPA, avant qu'ils ne soient diffusés auprès des populations relevant des OPA ? Par ailleurs, ces derniers peuvent-ils recevoir des fichiers de résultats (et non les fichiers d'entrée de champ des entreprises participant à l'enquête industrielle de production), ce qui leur permettrait d'optimiser les contrôles qu'ils doivent effectuer ? Nous pourrions ainsi mieux appréhender les évolutions structurelles d'un secteur d'une année à l'autre. De premiers résultats provisoires de la campagne 2011 seront-ils disponibles à la fin du 1^{er} semestre et, si oui, à quel niveau ? Enfin, il me semble que votre question, s'agissant des indicateurs souhaités par les utilisateurs, tend à privilégier une approche conjoncturelle alors que les EAP répondent plutôt à une préoccupation d'ordre structurel.

Jean-Marc BEGUIN

Je puis vous apporter une réponse de principe positive concernant l'association des OPA. La fusion avec le SESSI n'a pas été simple ni immédiate pour l'Insee. Il a fallu résoudre des problèmes de compatibilité de système d'informations. Les choses sont aujourd'hui d'aplomb et je crois que vous avez aujourd'hui des relations régulières avec Monsieur Ladiray. Nous sommes d'accord pour vous associer à l'élaboration des questionnaires en amont des enquêtes, dans la limite de ce qui est faisable, c'est-à-dire la compatibilité avec Prodcoum.

Patrick DUCHATEAU, MEDEF

Quatre réunions ont eu lieu et elles se sont déroulées de façon satisfaisante.

Jean-Marc BEGUIN

J'ai vu les comptes rendus des réunions. Faire de telles propositions n'a de sens que si nous maîtrisons l'appareil informatique qui permet de tenir compte de vos remarques. Ce n'était pas faisable immédiatement après la fusion. Ça l'est aujourd'hui.

Si je comprends bien votre deuxième demande, vous souhaitez accéder aux résultats individuels.

Gilles GAUTIER

Vos collaborateurs, avec lesquels nous échangeons, font valoir des règles liées à l'utilisation des statistiques. Il n'est pas question de les méconnaître.

Il ne s'agit pas d'accéder à des données individuelles mais d'accéder au fichier des entreprises qui répondent à l'enquête et non au fichier de lancement des entreprises, même si nous ne pouvons accéder aux données individuelles. Nous pourrions ainsi optimiser le contrôle que nous effectuons.

Jean-Marc BEGUIN

Je vous propose de poursuivre ce débat de façon bilatérale, dans la mesure où il s'agit d'un point tout à fait particulier. Je pense que votre demande est tout à fait recevable par le comité du secret. Il est clair que mon avis sera sollicité. Le principe de cette absence de communication individuelle vise à ne pas permettre l'utilisation de ces données à des fins de répression économique, au sens large. Il pourrait s'agir par exemple d'une utilisation visant à la perception de taxes. En outre, vous portez une « double casquette » et vous pouvez être considéré comme un représentant « neutre » de votre profession. Vous pourrez donc défendre votre position devant le comité du secret.

Enfin, à ma connaissance, les délais sont identiques à ceux des autres années pour la campagne 2011. Prodcom est disponible fin juin. Le niveau de détail qui vous intéresse ne sera accessible qu'en septembre et je ne pense pas que nous puissions réduire ce délai.

Lionel FONTAGNÉ

On dit souvent que ce sont les petites entreprises qui créent des emplois. Je ne sais pas si ce sont les petites unités légales des grandes entreprises ou les petites entreprises qui créent des emplois. Avez-vous déjà examiné cet aspect ?

Jean-Marc BEGUIN

Je suis heureux que vous posiez cette question car la problématique développée dans l'*Insee Première* doit, à mes yeux, répondre à cette interrogation. Nous n'avons pas encore eu le temps d'étudier cet aspect mais telle est en effet la question à laquelle il serait utile de répondre.

Vincent HECQUET, Insee

Nous avons quantifié cet élément de façon statique dans les diagrammes de l'*Insee Première* 1399 que je présenterai lors de mon exposé. Plusieurs articles, parus dans *Economie & Statistique*, notamment de *Frédéric Boccara* ou *Claude Picart* apportaient des éléments de réponse en termes de dynamique. Je rechercherai ces documents.⁵

Julien FRAICHARD, DGCIS

Une entreprise constitue un ensemble d'unités légales identifiées par un numéro Sirene. Les données sont issues de Lifi, qui répond à des règles de diffusion assez limitées. Il me semble que nous pouvons y

⁵ En complément, voici les références de ces articles :

Dans la collection *Economie et Statistique* :

« Le tissu productif : renouvellement à la base et stabilité au sommet », Claude Picart, *Economie et Statistique* n°371, 2004.

« Emploi : mythe des PME et réalités des groupes », Frédéric Boccara, *Economie et Statistique* n° 319-320, 1998.

Dans la collection *Insee Première* :

« Depuis trente ans, les grandes entreprises concentrent de plus en plus d'emplois », Vincent Cottet, *Insee Première* n° 2189, 2010.

« Les groupes absorbent des sociétés à fort potentiel », Benjamin Nefussi, *Insee Première* n°1144, juillet 2007

voir un obstacle à l'adoption de cette nouvelle catégorie d'entreprises dans la mesure où le contour des entreprises ne constitue pas une donnée publique. Où en sont les réflexions à ce sujet ?

Jean-Marc BEGUIN

Dès que nous avons parlé du profilage, et suite aux travaux du groupe Salustro (2006-2007), un autre groupe de travail, dit « Renard-Feret », présidé par Yvonick Renard, s'est intéressé aux problèmes de confidentialité. Ce groupe avait proposé au Cnis de retenir le principe selon lequel les contours de groupe resteraient confidentiels et le Cnis a adopté ce principe. Ces éléments ne seront donc pas publiés. L'engagement a été pris de publier un jour la composition des groupes en entreprise pour la « cible 1 ». Un autre engagement vise à publier la liste des ETI. Un troisième sujet, qui n'avait pas été traité à l'époque, porte sur l'opportunité de publication de la catégorie à laquelle appartient une unité légale lorsqu'elle est filiale d'un groupe. Dans le cas des unités légales indépendantes, la catégorie est directement définie à partir des caractéristiques de la seule unité légale tandis que pour les filiales de groupes, ce que l'on peut calculer est la catégorie à laquelle appartient le groupe.

Nous avons l'impression que cette information aiderait les utilisateurs à interpréter d'assez nombreux éléments. J'ai demandé au Comité de Direction de l'Insee son accord pour cette publication que j'ai obtenu à une double condition : obtenir l'aval du comité directeur des statistiques d'entreprise, ce qui a également été fait et recueillir l'accord du comité du secret.

Celui-ci a examiné cette question il y a un mois et il s'est passé à cette occasion quelque chose d'étonnant. D'une part, l'ensemble des participants s'est exprimé en faveur du principe retenu. D'autre part, le Président du comité, qui est conseiller d'État, a considéré que le comité ne pouvait seul statuer sur ce point compte tenu du débat social qui existe autour de la composition du tissu économique français et des ETI. Aussi a-t-il demandé qu'une réflexion supplémentaire soit lancée. Un groupe de travail a donc été constitué pour effectuer l'exégèse de sa demande. Peut-être concluons-nous en jugeant nécessaire la publication d'un texte qui indiquerait les conditions dans lesquelles la catégorie d'entreprise à laquelle appartient une filiale est publiée par l'Insee. Il pourra aussi énoncer le principe selon lequel n'importe qui peut proposer sa définition. Nous sommes face à un problème qui n'est pas simple. La définition dans la loi de différentes catégories justifie-t-elle un monopole de fabrication et de diffusion de statistiques pour ces catégories ? Certaines entreprises privées offrent ce service de façon payante. Une entreprise pourrait ainsi être considérée comme une PME au sens de la loi et de l'Insee et comme une entreprise de taille intermédiaire dans la nomenclature utilisée par un prestataire.

III. Le profilage des groupes

1. Où en est-on ?

Vincent HECQUET, chef de la division Profilage et traitement des grandes unités, Insee

.a Introduction

La division Profilage et traitement des grandes unités compte 10 personnes depuis septembre 2010. Comme je l'avais fait il y a environ un an, je présenterai ici l'avancement de notre projet.

.b Définitions et concepts

Le profilage consiste à mettre en œuvre au sein des groupes la définition pertinente de l'entreprise. Il s'agit de définir les entreprises au sein du groupe, c'est-à-dire définir la structure statistique correspondant au rôle d'acteur économique, en accord avec la définition du décret de 2008 : il s'agit de la plus petite combinaison d'unités légales dotée d'une autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Le profilage suppose également d'identifier au sein des groupes les unités et les

modalités les plus efficaces pour la collecte de l'information statistique. Le profilage des groupes complexes doit s'opérer en collaboration avec eux, car c'est le groupe qui connaît sa structure opérationnelle. C'est lui qui connaît son système d'information et peut nous aider à identifier les regroupements pertinents d'unités légales pour former des entreprises. Le profilage des grands groupes traite de groupes multinationaux, ce qui implique un besoin important de coordination internationale.

Le graphique projeté montre la façon dont l'entreprise profilée va s'insérer dans la statistique d'entreprise. Les points noirs correspondent à l'univers connu, c'est-à-dire les unités légales de Sirene et leurs unités locales ainsi que les liens qui existent entre elles. Sur le graphique, figurent quatre unités légales de Sirene, trois d'entre elles ayant une seule unité locale et la quatrième ayant deux unités locales. Sirene fournit les informations sur les unités légales et les unités locales. ÉSANE fournit par ailleurs les informations relatives aux comptes des unités légales. L'enquête « liaisons financières » fournit des informations relatives aux liaisons existant entre des groupes. Nous voyons sur cet exemple que trois unités légales appartiennent à un même groupe et que la quatrième unité légale se trouve hors des groupes. Le profilage consistera ainsi à identifier des entreprises pertinentes dotées d'une certaine autonomie de décision. Hors des groupes, l'unité légale est isolée et bénéficie d'une autonomie de décision. Nous discutons ensuite avec nos interlocuteurs au sein des groupes pour identifier dans chacun d'eux des regroupements pertinents. Il apparaît comme pertinent, en l'espèce, de regrouper deux unités légales dans la mesure où l'une abrite le personnel et l'autre l'activité productive associée à ce personnel.

Nous allons par ailleurs remplacer dans nos chaînes de traitement ÉSANE les données en unités légales par des données de niveau « entreprise ».

Nous allons ainsi dialoguer avec le groupe en vue d'obtenir les comptes de l'entreprise correspondant aux deux unités légales et remplacer les comptes de ces dernières par les comptes de cette entreprise dans nos chaînes de traitement.

.c Les propositions adoptées en 2008

La stratégie de mise en œuvre du profilage a été définie en 2008 autour de 15 propositions formulées par Jean-Marc Béguin puis adoptées par l'Insee et le Cnis. Il est décidé d'asseoir toute la statistique sur l'entreprise et non plus sur l'unité légale. Le passage aux nouvelles entreprises s'appliquera ainsi à toute la statistique en diffusion et en production dans nos chaînes de traitement. Nous souhaitons prendre en compte les besoins des groupes en dialoguant avec eux. Les unités légales ne seront plus interrogées. Nous allons mobiliser au maximum les sources administratives, comme Philippe Brion l'a expliqué pour ÉSANE. Un entretien aura lieu annuellement avec les grands groupes. Cette stratégie mise aussi sur le pragmatisme, en différenciant la stratégie suivie selon trois tailles de groupe. Nous prendrons en compte les besoins du système statistique puisque l'opération de profilage alimentera le répertoire Sirius qui sera ouvert à l'ensemble du système statistique. Enfin, nous souhaitons prendre en compte les besoins de la comptabilité nationale, en conséquence de quoi un basculement en bloc sera opéré pour passer des comptes en unités légales à des comptes en entreprise avec une documentation de l'impact du changement.

.d Les trois cibles

La stratégie de profilage repose sur le traitement différencié de trois cibles de groupes. La cible 1 correspond à une centaine de grands groupes qui feront l'objet d'un profilage en face à face et d'un suivi annuel. Cette cible a été définie en fonction de la taille de l'équipe (une dizaine de profileurs) et compte tenu du poids économique de cette cible. Il existe aujourd'hui 89 groupes non financiers de plus de 10 000 salariés, qui représentent 22 % des salariés et 26 % de la valeur ajoutée du secteur privé. La cible 2 recouvre 38 000 groupes petits ou simples, dont le nombre imposera leur traitement par des traitements automatiques. Ces groupes représentent 17 % des salariés et de la valeur ajoutée du secteur privé. La cible 3 est constituée de 1 600 groupes présentant une taille médiane. Ils représentent 19 % des salariés

et 22 % de la valeur ajoutée du secteur privé. Compte tenu de leur nombre et de leurs caractéristiques de taille, ces groupes seront traités dans un deuxième temps en tenant compte des enseignements tirés du travail qui aura été conduit sur les deux premières cibles. Des opérations pertinentes devront bien sûr avoir été définies pour chacune des trois cibles.

A l'heure actuelle, seuls les groupes de la cible 1 font l'objet d'un traitement selon le concept d'entreprise. Des arbitrages budgétaires défavorables ont conduit à différer la prise en compte des groupes petits et moyens dans les chaînes de production ÉSANE. Les cibles 2 et 3 continuent ainsi d'être traitées au travers des unités légales. Les entreprises des grands groupes seront prises en compte dans la campagne ÉSANE 2012. Pour les groupes des cibles 2 et 3, l'échéance est plus lointaine.

Même si nous n'avons pas terminé la définition des entreprises ni leur intégration dans les chaînes de traitement, nous avons souhaité diffuser de premiers résultats de statistiques structurelles d'entreprises, à partir d'approximations revenant à considérer qu'un groupe équivaut à une entreprise. De premiers tableaux ont été diffusés sur le site insee.fr et dans deux numéros *d'Insee Première*.

.e Le traitement de la cible 1 des grands groupes

Le profilage des grands groupes intègre quatre missions. (1) Il s'agit d'abord de définir le contour des entreprises profilées, c'est-à-dire définir les entreprises pertinentes au sein des groupes et établir des liens entre ces entreprises et unités légales. Les entreprises sont définies sur le périmètre « France » puisque le profilage alimente nos chaînes de traitement, qui servent notamment à calculer le PIB. Nous souhaitons identifier la valeur ajoutée des unités sur le périmètre « France ». (2) Nous examinons ensuite avec nos interlocuteurs au sein des groupes la construction des comptes. (3) Nous avons en outre à obtenir la réponse aux enquêtes ESA-EAP au niveau des entreprises, dans un souci de cohérence avec l'unité observée. Nous disposerons à l'avenir de comptes en entreprise et il faut que les ESA-EAP indiquent la part des différentes activités des unités. De plus, dans un souci d'allègement statistique, les unités légales ne seront plus interrogées par la suite. (4) Enfin, chaque année, le périmètre des groupes et des entreprises évolue à la faveur de restructurations d'unités légales. Un dialogue est mené avec les groupes afin d'assurer la gestion courante des unités profilées et de poursuivre avec eux le dialogue, plus largement, sur la statistique publique et les enquêtes.

En 2010, cinq profilages de groupes avaient été engagés à titre expérimental avec le périmètre suivant : une partie de PSA, une partie de Renault, Seb, Accor et une partie de Saint-Gobain. Depuis 2010, notre équipe a lancé 70 nouveaux profilages. A mi mai 2012, 57 des groupes sollicités nous ont répondu et nous travaillons avec ces groupes. 7 autres groupes font l'objet de relances. Nous estimons que 18 de ces groupes nous ont fourni des comptes en entreprises. Nous négocions actuellement avec eux les réponses aux EAP et aux ESA afin de les passer au niveau « entreprises ». Ce travail n'est achevé que pour quatre groupes qui correspondent aux profilages engagés avant 2010.

Pour profiler les grands groupes, nous effectuons un travail préparatoire. Nous étudions les rapports d'activité des groupes, que la plupart d'entre eux présentent aux normes IFRS. La norme IFRS 8 demande aux groupes de se décrire selon des segments qui ventilent leur activité, ce qui constitue le point de départ. Nous observons les sources et recueillons le point de vue des experts sectoriels. Suite à ce travail préparatoire, nous avons adressé un courrier signé par le directeur général de l'Insee aux dirigeants de ces groupes. La lettre présente la démarche de profilage en indiquant qu'il nous semble pertinent, au vu de la communication des groupes, d'identifier telle ou telle entreprise. Elle sollicite un rendez-vous afin d'en discuter. Nous allons ensuite rencontrer nos interlocuteurs, qui sont généralement les responsables de la consolidation comptable, après quoi nous validons ensemble une définition des entreprises.

Un premier bilan, pour 55 des premiers groupes (représentant 7 300 sociétés en France), en commençant par les plus grands. Dans leurs documents financiers, ces groupes se présentent selon les segments

définis par l'IFRS 8, avec généralement quatre segments par groupe. Nous retenons finalement, à l'issue de nos discussions avec eux, 180 entreprises, ce qui signifie qu'un groupe est formé d'une à sept entreprises et de trois entreprises en moyenne. Le nombre d'entreprises est donc inférieur au nombre de segments initiaux dans la mesure où les segments constituent un outil de communication vis-à-vis des apporteurs de capitaux. Les groupes souhaitent parfois afficher une diversité d'activités mais nous nous rendons compte que ces segments ne correspondent pas à des entreprises dotées d'une autonomie de production.

Le dialogue avec les grands groupes est globalement satisfaisant. Notre démarche est très bien comprise et perçue comme pertinente. Nos interlocuteurs, souvent issus de la Direction comptable, se rendent compte de l'absence de pertinence de l'approche en unité légale. Une consolidation à des niveaux significatifs, sur un périmètre français, leur paraît porteuse de sens, même si une difficulté découle du fait que le périmètre français n'est pas toujours disponible et ne correspond pas toujours à un enjeu pour le groupe. Lorsque nous leur expliquons qu'il s'agit de calculer le PIB, ils comprennent notre démarche. Seuls trois refus explicites, que nous tenons pour provisoires, nous ont été opposés. Une autre difficulté tient aux investissements que requiert le profilage : il s'agit de définir les entreprises et d'obtenir des comptes pour ces dernières, la charge statistique étant déplacée au niveau central du groupe, là où la réponse, en termes d'unités légales, peut être élaborée par des unités de province.

Nous constituons les comptes au travers de deux méthodes. L'une, dite « *bottom-up* », part des liasses fiscales pour effectuer une tentative de consolidation sur le périmètre « France » à partir des « intercos » fournis par nos interlocuteurs. Cette méthode présente l'intérêt d'une cohérence spontanée avec ÉSANE du point de vue des normes, du champ, du périmètre géographique et du nombre de variables. En revanche, nos interlocuteurs doivent nous fournir des intercos afin d'effectuer la consolidation. L'exercice s'avère également difficile s'il existe un nombre important d'unités légales (ce qui est le cas par exemple dans le bâtiment). Enfin, il s'avère inadapté dans certains cas où il apparaît nécessaire de découper des unités légales, ce qui a été observé dans certains grands groupes qui disposent d'unités légales couvrant plusieurs entreprises.

L'autre méthode, dite « *top-down* », part des comptes consolidés du groupe, généralement établis en normes IFRS, en vue d'effectuer une troncature au niveau du périmètre « France » et d'effectuer un rapprochement avec les normes IFRS et les liasses fiscales en vue d'obtenir une représentation aussi satisfaisante que possible dans un format ÉSANE, avec des concepts aussi proches que possible du plan comptable. Cette méthode présente l'intérêt de fournir une vision globale du groupe. Elle est cohérente avec l'approche internationale et le langage IFRS est spontanément partagé par nos interlocuteurs. En revanche, il faut réconcilier ces données avec les liasses traitées dans ÉSANE et un lien doit être établi avec les unités légales. Jusqu'à présent, nous avons défini un socle minimal de variables IFRS qui nous permet de reconstituer, dans la mesure du possible, des comptes d'entreprises dans un format analogue à celui de la liasse fiscale. Il est projeté de solliciter des fabricants de logiciels tels que SAP ou Oracle en vue de les convaincre de l'élaboration d'un logiciel permettant d'assurer le passage entre le concept IFRS et la production de comptes d'entreprises selon des méthodes analogues à celles du plan comptable à partir des normes IFRS. Ce projet est notamment porté par le groupe Essnet dont il sera question au cours de l'exposé de Pierre Teillet. Nous dialoguons également avec nos interlocuteurs des groupes afin de passer les ESA-EAP au niveau des entreprises. Nos interlocuteurs, qui travaillent généralement dans la consolidation comptable à Paris, ne disposent pas toujours, toutefois, de la consolidation EAP qui est plus souvent disponible au sein des filiales.

.f Bilan d'étape et perspectives

Les acquis de la période 2010-2011 sont importants (démarche opérante sur la cible 1, évaluation des effets du profilage, bonne articulation avec les travaux nationaux et le profilage européen). Plusieurs points restent cependant à résoudre. Il s'agit d'abord des spécifications des traitements de la cible 2 correspondant aux 38 000 petits groupes (moins de 500 salariés) pour lesquels nous allons effectuer un

profilage automatique en estimant que, sauf exception, chacun de ces groupes correspond à une entreprise. Encore faut-il définir les traitements, ce que nous sommes en train de faire. Nous commencerons par quantifier le nombre de ces groupes correspondant à une unité légale de production à laquelle s'ajoute une holding de contrôle, ce qui est typiquement le cas de groupes familiaux. Il sera facile de considérer ces ensembles comme une seule entreprise, la holding n'étant présente que pour assurer les droits des actionnaires. Nous négocions également le passage des ESA-EAP au niveau des entreprises.

.g De premières évaluations de l'impact du profilage

Le numéro 1399 d'*Insee Première* montre de premiers résultats du profilage. Nous voyons que 95 % des unités légales de moins de 10 salariés correspondent effectivement à des micro-entreprises. Par contre, des écarts se font jour dans la distribution de l'emploi et de la valeur ajoutée. Les grandes entreprises, au nombre de 200 environ, pèsent 28 % de l'emploi du secteur privé alors que les unités légales de leur tranche de taille (plus de 5 000 salariés) ne représentent que 14 % de l'emploi salarié. La part des grandes entreprises double donc par rapport à leur approche selon la méthode des unités légales. Le phénomène est plus marqué encore en termes de valeur ajoutée. Quel que soit le critère, c'est la part des PME qui diminue le plus. Ce phénomène de concentration apparaît de façon encore plus nette en étudiant les variables de bilan. Les 200 grandes entreprises possèdent ainsi 62 % des immobilisations du secteur privé, représentent 62 % des dépenses de R&D et réalisent la moitié des exportations. L'examen des unités légales de leur tranche de taille montre qu'elles ne possédaient que 21 % des immobilisations, ne représentaient que 21 % des exportations et 37 % des dépenses de R&D.

Les exportations et la R&D apparaissent donc comme plus concentrées encore dans quelques entreprises qu'il ne le semblait. La R&D ou les exportations réalisées par de petites unités légales sont, en réalité, le fait de grands groupes.

2. Réflexions européennes sur le profilage au sein d'un Essnet

.a Introduction

Lionel FONTAGNÉ

Vous savez tous ce que constitue un Essnet : il s'agit d'un groupe de travail *ad hoc* entre instituts statistiques européens autour d'une mission statistique confiée par Eurostat.

Pierre TEILLET, Insee

L'Essnet dont il est ici question regroupe sept pays (la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, la France, ainsi que la Suisse (associée en tant que membre de l'AELE) et la Finlande. Ce groupe de travail est coordonné par l'Insee. Ces pays ont les têtes de 75 % des grands groupes en Europe. L'obtention d'un consensus qui engage les instituts statistiques de ces pays sur les questions liées au profilage permettrait donc de parcourir une grande partie du chemin pour la mise en œuvre du profilage en Europe. Ce groupe existe depuis deux ans et nous constatons un engagement important de ses participants. Jusqu'à présent, nous avons toujours abouti à un consensus, même si le débat des experts a parfois été long.

.b Le profilage en Europe

L'entreprise est, en principe, l'unité statistique mobilisée dans l'ensemble de l'Europe, en application de règlements. Les SBS (données issues des sources fiscales) correspondent en France à RÉSANE, c'est-à-dire les données issues des données fiscales et des enquêtes annuelles de production de l'industrie manufacturière et des ESA. Cependant, chaque pays interprète à sa façon la définition qui a été rappelée,

sans souci de comparabilité internationale. Dans la plupart des pays, les notions d'entreprise et d'unité légale ont été de fait assimilées l'une à l'autre, en confondant l'autonomie juridique d'une unité légale et l'autonomie économique d'une entreprise. Le compromis qui a conduit au règlement de 1993 apparaît comme un compromis de forme. En d'autres termes, les signataires de cet accord savaient que celui-ci ne serait pas appliqué mais ont considéré qu'il fallait passer par cette étape. Seuls deux pays appliquent à peu près le règlement. Les Pays-Bas l'appliquent assez bien. La Grande-Bretagne s'efforce de le faire avec davantage de difficultés. Le monde était assez peu mondialisé il y a vingt ans et de nombreux grands groupes disposaient de structures nationales dans chaque pays, ce qui justifiait des réglementations fortement différentes suivant les Etats. Cette situation a évolué et la structure économique s'est profondément éloignée de la structure juridique. La Grande-Bretagne offrait déjà, il y a vingt ans, une situation comparable, les managers ne sachant pas toujours à quelle entité le produit d'une activité sera affecté (décision prise par les responsables comptables).

Il existe dans un pays des flux intra-groupe très importants, qui affectent aussi les importations et les exportations. Ils se combinent à des prix de transfert qui ne répondent pas toujours à une logique économique évidente, ce qui a des conséquences sur la répartition de la valeur ajoutée entre pays. A titre d'illustration, le schéma des unités légales du groupe Bolloré, issu de documents publiés par ce dernier, fait immédiatement apparaître la complexité de l'organigramme et de l'étude des unités légales.

Nous pouvons utiliser une définition datant d'au moins quinze ans, qui n'a été contestée par personne jusqu'à présent. Selon cette définition, le profilage est une méthode d'analyse aux plans légal, opérationnel et comptable, de la structure d'un groupe d'entreprises visant à déterminer les unités statistiques du groupe ayant un sens économique, leurs liens et les structures les plus efficaces pour la collecte des données statistiques.

.c Le changement d'approche proposé

Le changement d'approche qui a été décidé a plusieurs conséquences importantes que je ne détaillerai pas intégralement. Le groupe n'existe de façon cohérente et réglementée entre différents pays que dans le système d'information comptable. La comptabilité permet d'utiliser un langage international de consolidation comptable (celui des normes IFRS) reconnu dans 27 pays d'Europe et au-delà dans le monde. La norme IFRS 8 constitue un point de départ intéressant. Elle énonce que des secteurs opérationnels se caractérisent notamment par un management identifié et un système de reporting. Notre définition retient la notion d'autonomie et la capacité à fournir des informations de nature économique. Les mots et concepts ne sont pas identiques mais ils sont relativement proches tout de même. Dans le cas d'une société indépendante des groupes, celle-ci correspond à l'entreprise. S'il existe une seule entité de management au sein du groupe, l'ensemble de celui-ci sera retenu comme une seule entreprise. S'il existe plusieurs entités de management au sein du groupe, chacun a vocation à former une entreprise. La notion d'autonomie est très importante et nous ne sommes pas au bout de la définition pratique de cette notion du point de vue de la vie d'un groupe. Lorsque nous discutons avec les groupes, les débats ne sont pas très nombreux. Ils visent notamment à savoir si leurs types de segments, définis parfois en fonction de la clientèle, donnent naissance à des entreprises ou si les définitions par type de produit doivent donner naissance à des entreprises ou non.

Nous proposerons de faire évoluer la définition, qui s'entendait jusqu'à présent dans une logique ascendante, une entreprise étant définie comme la plus petite combinaison d'unités légales ayant une autonomie. Il s'agit maintenant d'étudier, dans une logique descendante, toutes les parties du groupe présentant une autonomie de décision. Nous avons compris que les entités autonomes, dans un groupe, l'étaient rarement au niveau national, ce qui pose une difficulté : les entreprises seront définies dans le champ national en appliquant une troncature aux entreprises reconnues comme telles dans le champ mondial, ce qui a pour effet de perdre le critère d'autonomie. Nous incluons dans le système d'unités statistiques deux types d'entreprises :

- celles que le groupe connaît, déterminées au niveau mondial, appelées dans notre langage GEN, (Global Enterprises) ;
- les parties des GEN appelées TEN (Truncated Enterprises), ou entreprises tronquées selon le langage du rapport Salustro.

Nous proposons aussi que les instituts travaillent en réseau sur le plan statistique, chaque institut étant responsable pour le profilage des groupes ayant leur principal centre d'intérêt dans le pays considéré. Par exemple, nous nous chargerons ainsi de Renault, les Allemands de Mercedes et les Italiens de Fiat.

Le modèle retenu part de la notion de GEN, qui sera définie en regroupant l'ensemble des unités légales constituant ces entreprises « mondiales ». Celles-ci seront ensuite tronquées dans chaque pays. Dans le cas du groupe Bolloré, le profilage aboutit à un schéma qui identifie notamment des activités « historiques » telles que les papiers minces (c'est-à-dire le papier à cigarette) et les films plastiques. Il existait au sein de Bolloré un segment opérationnel pour les batteries et les automobiles de même qu'une activité de « super-capacités » qui gère des systèmes électriques. Les batteries sont fabriquées en France et au Canada (où se trouve la seule usine opérationnelle actuellement), tandis que les véhicules sont construits en Italie et les super-capacités en France, s'il en existe. Au départ, ce segment est mondial. Nous allons le diviser en deux pour distinguer les voitures d'une part et les constituants d'autre part. En cherchant à effectuer une répartition de ces activités par pays, nous nous rendons compte aussi qu'il faudra découper en plusieurs morceaux l'activité des constituants pour tenir compte de l'activité réalisée au Canada et de celle réalisée en France. Le segment « véhicules électriques » sera attribué à l'Italie car les voitures appelées à devenir des « Autolib » sont assemblées en Italie. Des problèmes « annexes » apparaissent, car Bolloré a des positions importantes dans les médias, la communication ainsi que la publicité. Pour chacune de ces activités, le groupe n'est présent qu'au travers de participations minoritaires. Or nous ne pouvons travailler que sur la base d'un périmètre de consolidation publique et il existe dans le groupe Bolloré, au-dessus de l'entreprise Bolloré, six ou sept niveaux de holding. Tel est le cas dans tous les pays du monde.

Nous souhaitons que les entreprises définies présentent une capacité de production d'informations statistiques. Nous sommes contraints, pour cela, à une double opération douloureuse. Il n'existe pas d'entité qui soit en mesure de répondre aux enquêtes statistiques dans tous les domaines, ce qui impose de préciser les niveaux prioritaires. Nous avons ainsi considéré comme prioritaires les variables classiques des répertoires. Il faut que nous nous mettions d'accord avec le groupe quant à la façon dont nous appelons les entreprises retenues. Nous devons également examiner les liens entre les unités statistiques identifiées, c'est-à-dire entre les unités légales et les entreprises reconnues comme telles. Pour un groupe donné qui identifie 400 filiales dans son rapport annuel, l'enquête Lifi (limitée à la France) en identifie 280 tandis qu'un fichier établi à l'échelle mondiale en recense 950. Nous devons aussi préciser des critères permettant la stratification des populations, c'est-à-dire un critère de taille en chiffre d'affaires, un critère de taille en emploi et éventuellement un critère de taille du bilan. D'autres variables prioritaires sont les variables essentielles des enquêtes ESA/EAP. Nous allons nous intéresser spécifiquement à ce qui alimente les comptes nationaux. Enfin, nous allons étudier de près l'enquête FATS car ces enquêtes fournissent une information utile pour réaliser le profilage.

Lorsque nous sollicitons les groupes, ceux-ci nous demandent quelles sont les informations prioritaires à nos yeux. Ils souhaitent ensuite savoir qui les interrogera et demandent des questionnaires communs pour les variables prioritaires. Or il existe 27 systèmes de recueil d'information qui ne sont pas normalisés. Les groupes nous disent pouvoir s'engager assez rapidement sur ce qui a trait au système d'information comptable de consolidation. Si nous leur demandons des données en valeur et en quantité physique, il leur est plus difficile de répondre. La priorité va ainsi aux composantes de la valeur ajoutée sous forme comptable, ce que l'on appelle les « *core variables* » dans le langage européen. Nous commençons à recevoir des réponses, qui apportent généralement la confirmation de la possibilité d'établir telle ou telle donnée. Ces informations ne sont pas encore produites en tant que telles mais nous

incitons les groupes à produire ces données pour la France et nos échanges avec les groupes se poursuivent à ce sujet.

.d Un réseau pour un futur programme de travail

Nous avons lancé une étude dans le cadre d'un programme de quatre ans financé par Eurostat. En 2010, nous avons défini des procédures, fabriqué des *check lists* et défini un mode d'organisation. En 2011, nous avons débuté des tests d'analyses de groupes. Une quinzaine d'analyses de ce type ont débuté mais ces travaux ne sont pas tous terminés. En outre, les groupes proposent généralement des créneaux de disponibilité très étroits pour travailler avec nous dans la mesure où leurs moyens sont limités. Ils ont publié leurs comptes consolidés au mois d'avril, avant de préparer au mois de juin les comptes semestriels. C'est en ce moment qu'ils sont disponibles, nous disent-ils, et cette « fenêtre de tir » est relativement étroite. Il est très difficile, le reste de l'année, de parvenir à les mobiliser. Nos tests n'ont pas conduit à une remise en cause significative de ce qui avait été décidé l'an dernier. Nous élargissons cette année nos analyses à six autres pays, notamment la Belgique (où se trouve le siège de nombreux groupes européens) et l'Espagne, où il existe des sous-groupes de grande taille. En 2013, les tests seront élargis à l'ensemble des pays européens. Nous opérerons ainsi sur un champ théorique de 27 pays.

L'objectif final réside dans la définition d'une méthode européenne validée par les tests et dans la proposition aux autorités européennes d'une méthode applicable aux 500 plus grands groupes européens (dont environ 80 groupes pour la France). Ces 80 groupes se superposent largement aux 87 groupes que Vincent a cités tout à l'heure. Il existe donc un intérêt important dans la symbiose de cette démarche avec celle menée au niveau national.

.e Les acquis et les enjeux

Nous sommes parvenus à converger sur les méthodes, au-delà des expériences nationales. Il s'agit d'une remise en cause complète pour les Pays-Bas et le Grande-Bretagne, qui étaient les deux seuls pays engagés dans le profilage à grande échelle. La collaboration qui a vu le jour s'est avérée efficace et un consensus s'est dessiné autour des approches retenues.

Les deux logiciels comptables dominants, qui représentent 90 % du champ, sont produits par SAP d'une part (Magnitude) et Oracle d'autre part (Hyperion). Nous souhaitons négocier l'élaboration de modules spécifiques à ces deux outils pour répondre à nos besoins.

Par ailleurs, tous les groupes cotés doivent produire un document de référence fondé sur les normes IFRS, contenant une masse d'informations considérable. Or ces éléments ne sont pas normalisés et nous pourrions rêver d'en faire un système normalisé.

Enfin, il est possible qu'un séminaire final de restitution du projet ait lieu ici fin 2013.

3. Réactions d'utilisateurs – Débat

Gérard de LAVERNEE, MEDEF

Vous avez présenté un calendrier de publication de données. Celles-ci seraient-elles compatibles avec ce qui est publié dans les comptes de secteurs au titre de la comptabilité nationale, par exemple ?

Pierre TEILLET

Il n'est pas prévu, à ce stade, de publication de données puisqu'il s'agit d'un projet expérimental. Si une réglementation européenne est adoptée dans ce domaine, nous souhaiterions profiler 500 grands groupes et la trace française de ces groupes se substituerait à ce que Vincent Hecquet a présenté. Le

projet français est opérationnel et doit s'achever fin 2012, tandis que le projet européen, qui est un projet d'étude, doit se terminer fin 2013. Ce décalage, qui pouvait apparaître comme un inconvénient, constitue en fait un avantage important puisque nous pouvons tirer parti, au plan européen, de l'expérience française. A l'inverse, lorsqu'une contrainte inattendue apparaît au niveau européen, nous pouvons l'intégrer dans le projet français.

Gilles GAUTIER

En quoi ces « incubateurs » sont-ils de nature à faire l'objet d'une appropriation par les décideurs politiques et quelles pourraient être les conséquences de ce travail sur la politique industrielle conduite ?

Vincent HECQUET

Le tissu productif apparaît comme plus concentré qu'on ne le pensait. Nous voyons aussi que les quatre catégories d'entreprises qui ont été définies ont une pertinence. Les micro-entreprises correspondent au commerce que l'on peut trouver en ville ou au médecin. Le segment des PME correspond à des hôtels, des cabinets comptables, etc. Les ETI présentent un caractère industriel beaucoup plus marqué que les autres catégories d'entreprises. Enfin, les grands groupes correspondent à des groupes mondiaux ou du moins internationaux tels qu'Accor ou Carrefour, pour lesquels les enjeux n'ont rien à voir avec ceux des ETI.

Avec le profilage, nous réintégrons des filiales tertiaires dans des groupes industriels. Le poids de l'industrie s'en trouve quelque peu renforcé, ce qui n'atténue pas le constat de la diminution du poids de l'industrie en France. Les constats qui ressortent de cette approche montrent plutôt une concentration encore plus forte qu'on ne le pense généralement des dépenses de R&D et des exportations. Ceci peut accentuer le constat de l'étroitesse de la base industrielle en France. Ces différents messages intéressent bien sûr nos interlocuteurs.

Denis FERRAND

Nous avons vu, dans le diaporama, que le partage de la production entre la France et d'autres pays européens pouvait constituer une information sensible. La statistique de groupe nous intéresse beaucoup en ceci qu'elle peut permettre de répondre à une question qui nous est très fréquemment posée concernant le partage de l'activité des groupes entre le territoire français et d'autres pays.

Vous aviez évoqué la sensibilité de cette question dans le cadre du profilage. Comment se déroule la collecte de l'information de ce point de vue ?

Vincent HECQUET

Nos interlocuteurs nous demandent souvent pourquoi nous ne les avons pas sollicités plus tôt, tant les données en unités légales les satisfont peu. Un interlocuteur m'a ainsi rapporté : « J'exerçais auparavant des fonctions de Président d'une filiale de commerce de gros des produits du groupe et lorsqu'on m'interrogeait sur la conjoncture, cela n'avait aucun sens. L'activité de ma filiale reflétait purement celle de la production industrielle du groupe ». Les données en entreprise sont donc reconnues comme pertinentes, même si les responsables d'entreprise se rendent compte que l'information qu'ils vont révéler est beaucoup plus significative que celle collectée au travers de la notion d'unité légale. Pour les groupes industriels, l'évaluation de la part de la production à affecter à la France et à d'autres pays constitue une question politiquement sensible. Au-delà des quantités physiques (pour lesquelles il existe des chiffres publiés), la valorisation de la production française et de la production de tel autre pays constitue une question politiquement sensible doublée d'un aspect techniquement complexe. Dans le cadre du profilage européen, des profilers français et européens vont prochainement se rendre ensemble chez Eads pour profiler ce groupe. Le travail consistant à évaluer en quantités physiques et en valeur la part des Airbus

fabriqués en France, par rapport à ce qui est fabriqué dans d'autres pays, est effectué aujourd'hui de façon conventionnelle et sans doute peu significative. Les résultats sont de plus largement incohérents entre pays. Ce travail ne peut être couronné de succès que s'il est effectué de façon coordonnée. Le profilage améliore nettement, pour un groupe comme celui-ci, la qualité des statistiques produites.

Pierre TEILLET, Insee

D'ici peu de temps, avec les conventions nationales, Renault deviendra une entreprise commerciale en France. En revanche, l'entreprise européenne Renault demeurera sans doute pendant un certain temps producteur d'automobiles. Il faudra apprendre à « lire » cette image. Nous avons prévu de concilier ces deux points de vue. Nous dirons par exemple que l'entreprise mondiale Renault se décompose en une partie espagnole productrice tandis que la partie française sera une entreprise de commerce. Nous voyons dans tous les pays que lorsqu'un fleuron de l'industrie manufacturière ne répond plus à la définition de l'industrie manufacturière pour ce pays, une décision est prise, consistant à conserver cet acteur dans l'industrie manufacturière. La Finlande maintient par exemple Nokia parmi les entreprises de fabrication alors qu'aucun téléphone portable de Nokia n'est fabriqué en Finlande. Seul le siège et des services de recherche et développement s'y trouvent. Je ne suis pas en mesure de prédire les effets de cette nouvelle lecture sur la politique économique. Nous devrions en tout cas obtenir une vision différente et multidimensionnelle de l'activité, même si cette approche reste à construire.

4. Proposition d'avis

Dalila VIENNE

Nous avons discuté depuis environ deux ans des travaux dont il a été question et tout ce qui a été présenté ici constitue une sorte de rapport d'étape sur le projet RÉSANE, qui est fondamental pour le Cnis dans la période 2009-2013. Aussi je vous propose un avis général formulé de la façon suivante.

« *Le Conseil se félicite des avancées réalisées par l'Insee dans la mise en œuvre du projet RÉSANE :*

- *diffusion désormais régulière des statistiques structurelles annuelles d'entreprises issues du dispositif ÉSANE ;*
- *diffusion enrichie, pour l'année 2009, de résultats selon un concept d'entreprises se rapprochant de celui "d'acteur économique" selon les recommandations du groupe de travail Salustro sur "les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes".*

Il note avec satisfaction l'implication de la France comme coordinateur de la réflexion européenne sur le profilage des groupes, qui devrait permettre une convergence plus aisée des procédures utilisées au sein de l'Union européenne.

Le Conseil demande cependant de raccourcir les délais de diffusion des statistiques structurelles. Il insiste sur la nécessité d'harmoniser les informations sectorielles issues des deux enquêtes EAP et ESA. Il souhaite par ailleurs une visibilité plus importante des conséquences des évolutions conceptuelles sur l'ensemble du dispositif statistique sur les entreprises : autres enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie, commerce extérieur, comptabilité nationale....

Le Conseil recommande enfin une large information des utilisateurs sur la qualité des données issues d'ÉSANE et sur ces nouveaux concepts ».

Gilles GAUTIER

Je suppose qu'il faut comprendre « le Conseil recommande une large information *au profit* des utilisateurs ».

Lionel FONTAGNÉ

La notion d'information des utilisateurs me paraît claire et refléter nos débats.

Gilles GAUTIER

Par ailleurs, RÉSANE résulte de l'articulation d'ÉSANE et du profilage des groupes, si j'ai bien compris. Pourquoi ne pas le préciser ?

Jean-Marc BEGUIN

En ce qui concerne le profilage, nous n'en sommes pas encore à nous féliciter des résultats. Nous avons annoncé dès le début du programme qu'il y aurait une phase 1 et une phase 2. La phase 1 est publiée et, en ce qui concerne la phase 2, le rendez-vous est fixé au début de l'année prochaine. Nous espérons que début 2014, mon successeur pourra se féliciter des résultats de la même manière.

Lionel FONTAGNÉ

En d'autres termes, dans le cas du profilage, nous nous félicitons de la qualité de l'exposé. Je vous propose d'ajouter au projet d'avis une phrase indiquant que le Conseil prend acte de l'avancée des travaux sur le profilage.

Dalila VIENNE

Il existe tout de même une circulaire avec les premières données.

Jean-Marc BEGUIN

Ce que nous avons fait est imparfait : ce réassemblage des briques ne repose sur aucune « consolidation » des chiffres. A titre d'illustration, dans les chiffres que nous avons établis pour *Insee Première*, Bouygues n'apparaît que dans la construction, à l'exclusion des télécoms. Nous espérons qu'en 2014, Bouygues sera découpé en plusieurs morceaux, avec une partie dans les télécoms, une partie pour le bâtiment, une partie pour les travaux publics et une partie correspondant à TF1.

Gilles GAUTIER

Nous pourrions indiquer « mise à disposition régulière » afin de ne pas répéter le terme « diffusion ».

Lionel FONTAGNÉ

Les répétitions ne me choquent pas.

Louis de GIMEL, Insee

Je suggère que le projet d'avis mentionne le niveau national et le niveau européen.

Jean-Marc BEGUIN

Il est vrai que ce travail n'est pas tout à fait similaire à ces deux niveaux. Nous ignorons surtout ce que seront les décisions au niveau européen.

Gilles GAUTIER

Il me semble que la phrase « il prend note des travaux en cours sur le profilage » doit être placée au même niveau que les deux alinéas précédents, avec un tiret.

Sous réserve de la prise en compte des modifications adoptées, le projet d'avis est adopté.

IV. Informations sur le système productif**1. Chaînes d'activité mondiales****Lionel FONTAGNÉ**

Nous avons vu que dans le cas d'Autolib', des batteries de véhicules électriques étaient fabriquées au Canada et assemblées en Italie. Les propos tenus précédemment à propos de Nokia font également penser au cas d'un constructeur américain d'ordinateurs et de téléphones qui fait tout sauf construire ces appareils : il se contente de les vendre.

2. Avancement des travaux dans le cadre de l'Essnet « chaîne de valeur mondiales »**Louis de GIMEL, Insee**

Le travail conduit dans le cadre de l'Essnet sur les chaînes de valeur mondiales s'inscrit dans le prolongement d'un Essnet précédent ; il s'est présenté comme le projet d'élaborer une enquête dont nous ne savions pas quelle serait l'ambition et de participer aux réflexions européennes sur le sujet. Nous avons profité pour cela de la présence de Bernard Zakia, en œuvrant dans le cadre d'un calendrier un peu bousculé puisque l'enquête aura lieu au mois de juin 2012 alors que nous sommes entrés dans l'Essnet l'an dernier (en juillet 2011). Nous avons eu à combiner le travail européen et les procédures habituelles du Cnis. Cet Essnet comprend d'autres groupes de travail, dont un autre auquel nous participons également, qui concerne des indicateurs statistiques de mondialisation. Il débutera ses travaux au mois de juin.

Depuis le mois d'août dernier, notre travail a essentiellement consisté à préparer un questionnaire d'enquête sur les chaînes de valeur mondiales (que l'on appelle désormais chaînes d'activité mondiales) et à l'examiner sous l'angle de la faisabilité statistique, de la pertinence économique, en veillant à son acceptabilité dans l'essnet européen, compte tenu de l'ampleur des révisions que nous devions envisager. Nous avons été confrontés tout au long de ce travail à un dilemme lié à la nécessité de concilier ces différents éléments. Le dispositif a vraiment bien fonctionné puisque l'essentiel de nos suggestions (et même au delà) ont été retenues. Nous étions le seul « grand » pays à réellement tester le dispositif au travers de 56 cas (contre une dizaine d'entreprises testées, au mieux, dans les autres pays), et cette robustesse de notre approche, alliée à des propositions opérationnelles, fruits d'une analyse réfléchie, a beaucoup servi pour convaincre nos interlocuteurs européens. Nous avons aussi été beaucoup aidés par un comité de concertation qui s'est montré dynamique.

L'enquête reposera sur une analyse par grande fonction et par zone des questions relatives aux externalisations et aux délocalisations sur la période 2009-2011, en s'efforçant de recenser les emplois supprimés sur le territoire national.

Il s'agit en même temps d'étudier l'organisation des activités des entreprises ayant eu recours à leurs propres filiales, aux filiales de leur groupe ou à la sous-traitance, en France et dans différentes zones du monde, avec une appréciation qualitative de l'évolution par fonction entre 2009 et 2011.

Nous avons centré la problématique de questionnement sur les relations de l'unité interrogée avec les autres unités, plutôt que de chercher à décrire toute l'activité des filiales, à l'étranger notamment. Ce souci visait à éviter des doublons avec OFATS (même si cette dernière enquête porte plutôt sur les groupes).

Au niveau européen, cette discussion n'était pas gagnée d'avance mais nous sommes finalement parvenus à convaincre nos interlocuteurs. Nous avons également eu le souci d'alléger les questions quantitatives. D'autres questions ont aussi porté sur les définitions, par exemple pour la sous-traitance. Il a finalement été décidé, au plan européen, d'aller plus loin en abandonnant ce qui a trait aux filiales présentes sur le territoire. Au niveau français, il nous a semblé préférable de préserver une cohérence en regardant l'ensemble de la chaîne d'activité et donc de conserver des questions permettant d'étudier la situation de la sous-traitance et des filiales en France (en incluant les filiales du groupe et non seulement celles de l'unité interrogée). Nous avons laissé de côté des questions optionnelles sur les relocalisations ainsi qu'une question très lourde à remplir (120 cases) sur les effectifs des filiales par fonction et par zone.

Une question a fait l'objet de débats importants au sein du groupe de travail français et dans une moindre mesure au niveau européen) : celle de l'unité interrogée. Idéalement nous aurions aimé pouvoir interroger des « entreprises » plutôt que des unités légales mais nous n'en disposons pas actuellement. Et par ailleurs, il était important, pour les responsables européens du projet, d'interroger des unités légales au-dessus d'une certaine taille, sans doute parce qu'il était difficile d'interroger des entreprises et aussi parce que ce principe permettait la reprise d'une enquête antérieure. Il est finalement apparu que l'interrogation d'unités légales à partir d'une certaine taille avait du sens. Nous nous sommes aussi rendu compte qu'il serait très difficile d'interroger des entités autres que des unités légales compte tenu de la sensibilité à certaines questions. Interroger des groupes soulève en effet des questions statistiques délicates. Quelle unité interroger au sein du groupe, par exemple ? La tête de groupe est souvent financière et ne connaît pas alors l'intégralité des chaînes de valeur. La notion de groupe elle-même est assez délicate et peut renvoyer une interprétation différente du service enquêteur et du groupe lui-même. L'attribution d'une activité économique prête aussi à discussion.

Finalement, le questionnaire français apparaît à la fois un peu plus complet que le questionnaire européen et compatible avec ce dernier. L'enquête sera réalisée dans des délais de calendrier répondant aux exigences européennes, ce qui permettra de bénéficier d'une subvention importante. Cette contrainte est d'ailleurs de plus en plus présente pour les travaux de l'Insee.

Comme je l'ai indiqué, il existe d'autres groupes de travail au sein de cet Essnet. Celui portant sur les nouveaux indicateurs de mondialisation va bientôt débiter ses travaux. Un autre groupe, de nature très technique, travaillera sur les appariements de données pour les pays où c'est un problème. Un groupe étudie les articulations entre les enquêtes FATS et les répertoires d'une part, et les données « miroirs » des enquêtes FATS entre pays d'autre part. Conduit dans trois pays scandinaves, ce travail a déjà commencé à mettre en évidence une difficulté de comparaison due à des définitions différentes des unités économiques.

Lionel FONTAGNÉ

Merci pour cet exposé. Il s'agit d'un travail très important que nous suivrons avec intérêt.

3. Points d'actualité

Jean-Marc BEGUIN

Au-delà des informations présentées par Louis de Gimel, l'enquête TIC et l'enquête Innovation suivent leur cours. Nous proposerons un « zoom » à la rentrée sur l'enquête relative au développement durable et à la responsabilité sociale des entreprises.

S'agissant de la réorganisation interne de l'Insee, une modification des sites qui réalisent certains travaux est prévue. Je n'ai pas davantage d'informations à vous fournir à ce sujet.

Je pensais avoir des informations à vous communiquer concernant le projet « Fribs » (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) d'Eurostat. Ce projet consiste à remplacer la totalité des règlements existants par un règlement-cadre qui engloberait la statistique conjoncturelle et la statistique structurelle ainsi que des règlements spécifiques tels que celui portant sur les TIC, celui portant sur l'innovation, le règlement relatif à la recherche et développement ou encore le règlement relatif aux déchets. L'objectif est de favoriser la cohérence des statistiques produites en application d'un tel règlement unique. Les pays se montrent sceptiques quant à l'opération de « passe-passe » qui est ainsi proposée. Il n'en demeure pas moins que nous pouvons difficilement écarter le projet d'Eurostat d'un revers de main, d'autant plus que nous avons empilé depuis 1993 une série de règlements. Le projet Fribs repose aussi sur un Essnet, appelé « Coherence », qui vise la cohérence des règlements entre eux. Nous n'avons pas encore reçu la première version du règlement envisagé et je serai certainement appelé à vous reparler de ce projet au mois de septembre. Il s'agira sans doute d'un des points importants de la réunion d'Eurostat à laquelle je participerai à la fin du mois de juin.

Il a souvent été question ici des Assises nationales de la simplification administrative. Je ne connais évidemment pas les axes de travail du nouveau gouvernement. Un projet important, intitulé « Anse » (Armoire numérique sécurisée pour les entreprises), est en tout cas issu des Assises de la simplification et va manifestement trouver un prolongement. Il s'agit de l'une des 80 propositions qui avaient émergé des Assises nationales. Des décisions ont été prises à Matignon et des responsables ont été désignés. Des études préalables ont été menées depuis plusieurs mois. Le projet consiste en la mutualisation de la collecte réalisée par des administrations. Le « coffre-fort » abritera ainsi la collecte effectuée par une administration au profit d'autres administrations. L'Insee est concerné par ce projet dans la mesure où l'identification Sirene devrait être reprise dans ce projet, qui est de nature interministérielle. Il est prévu à ce stade que 24 collectes administratives dans cette « armoire » puissent venir puiser des informations dans l'armoire qui sera essentiellement alimentée par les déclarations fiscales et sociales. Leur nombre doit être porté à 35 dans un deuxième temps. Un enjeu important résidera d'ailleurs dans les liens entre ce projet et la déclaration sociale numérique (DSN), autre projet de grande ampleur ayant pour objet de numériser et simplifier les déclarations auprès de l'ensemble des organismes sociaux (Acos, Cnav, Cnam, Urssaf, Assedic, etc). Une entreprise qui aurait été l'objet d'une collecte une fois ne ferait donc l'objet d'aucune autre collecte ultérieure sur les mêmes informations et toute administration qui aurait besoin d'une partie des informations collectées devrait aller chercher ces données dans « l'armoire » ainsi constituée.

Conclusion

Lionel FONTAGNÉ

Merci à tous pour votre participation. La prochaine réunion aura lieu le lundi 8 octobre après-midi.

La séance est levée à 18 heures.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Insee Première - n° 1399 - Mars 2012

Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait

Nouvelle définition et nouvelles catégories d'entreprises

AVIS FAVORABLES

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

- Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret..... 35
- Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme..... 36
- Enquête sur la structure des exploitations agricoles..... 38
- Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie 40
- Enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services..... 42
- Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie 44

**Avis du Cnis à une demande d'accès formulée
au titre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée**

- Formulée par le SSP..... 46

AVIS D'OPPORTUNITE**Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret**

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête trimestrielle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Service de l'observation et des statistiques (SOeS).

Au cours de sa réunion du 16 mai 2012, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet de l'enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret.

L'enquête répond à une demande de connaissance de la part des professionnels utilisateurs de transport et des pouvoirs publics, des prix du transport de marchandises par différents modes (routier, fluvial, aérien, maritime, ferroviaire). L'évolution des prix de ces divers modes correspond également à un besoin des comptes nationaux. Par ailleurs c'est une information attendue par la commission des comptes des transports et demandée dans le rapport 2007 du Cnis sur les besoins d'information sur les transports.

L'objectif est d'établir un indice trimestriel des prix du transport ferroviaire de fret selon la méthode des prestations représentatives.

L'interrogation concernera environ vingt-cinq entreprises, utilisatrices de prestations ferroviaires de fret correspondant à la NAF Rév.2 - 49.20. La base de sondage émane du fichier des chargeurs membres de l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF). Les entreprises interrogées seront sélectionnées parmi les principales confiant du transport de fret à des opérateurs ferroviaires opérant sur le territoire de la France métropolitaine.

L'enquête trimestrielle est réalisée par courrier dans les semaines qui suivent la fin du trimestre d'intérêt et doit débiter au quatrième trimestre 2012. Auparavant une première visite d'enquêteur durant environ une heure permettra de collecter les informations structurelles (détail de l'activité de l'entreprise, détermination de la liste de prestations représentatives...), cette visite sera renouvelée sur un rythme quinquennal. Le relevé trimestriel des prix dure de quelques minutes à moins d'une demi-heure, même pour les grosses entreprises réalisant de nombreuses prestations.

Le comité de pilotage est composé du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) et de représentants professionnels (l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret).

Les résultats de l'enquête seront publiés trimestriellement sur le site Internet du SOeS sous forme de publication intitulée « Chiffres & statistiques », à la fin du trimestre qui suit le trimestre de relevé des prix. Ils seront repris également sur les supports de diffusion de données conjoncturelles.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une durée maximale de 5 ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2012

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : enquête triennale

Demandeur : Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 16 mai 2012, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet de l'enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2012.

L'enquête est réalisée depuis 1973 par le SSP. Effectuée à un rythme triennal depuis 1979, elle remplace d'anciennes investigations menées par les organisations professionnelles du secteur.

L'origine de la demande est nationale. Mais les résultats de l'enquête sont utilisés pour répondre aux demandes des services de la Commission européenne, notamment en matière de bilans d'approvisionnement.

L'objectif est de connaître avec précision les quantités de produits, notamment agricoles, utilisées dans la fabrication des aliments composés pour animaux. L'enquête actualise les informations sur les débouchés offerts par l'alimentation animale à ces nombreuses productions, permet de suivre les stratégies d'arbitrage entre les différentes matières premières et sert à caler un modèle annuel utilisé par le SSP pour établir un bilan fourrager.

Les principaux thèmes abordés sont :

- les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments complets pour animaux de ferme selon un détail de l'ordre de 85 produits,
- les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments minéraux pour animaux de ferme selon un détail de l'ordre de 25 produits,
- les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments d'allaitement selon un détail de l'ordre de 20 produits,
- la répartition des fabrications suivant les principaux types d'aliments. Il est ainsi possible de croiser l'orientation dominante de l'établissement avec les matières premières utilisées.

Les unités interrogées sont les établissements producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme (code CPF 1091Z), de France métropolitaine, produisant :

- plus de 5 000 tonnes par an d'aliments complets ou d'aliments d'allaitement (312 établissements et près de 99 % des productions considérées)
- plus de 2 000 tonnes par an d'aliments minéraux dont le tissu industriel est beaucoup plus éclaté (20 établissements et environ 85 à 90 % de la production d'aliments minéraux).

La liste des établissements est établie à partir des unités interrogées dans le cadre des enquêtes mensuelles et semestrielles de production d'aliments pour animaux réalisées par le Syndicat national des industriels de l'alimentation animale (Snia), Coop de France nutrition animale et de l'enquête annuelle de l'Association des fabricants de compléments pour l'alimentation animale (AFCA-CIAL).

L'enquête s'effectuait par voie postale ; un questionnaire au format Excel était fourni aux établissements en faisant la demande. L'enquête sur l'année de constat 2012 pourrait peut-être s'effectuer par internet. La collecte aura lieu au premier trimestre 2013. Le temps moyen de réponse est d'une heure trente à deux heures. Cette enquête est réalisée tous les trois ans.

Une première mise à disposition des résultats au niveau national se fera dès l'automne 2013 sous forme d'un 4 pages « Agreste Primeur » suivi de résultats détaillés dans un « Chiffres et données agroalimentaires ». L'ensemble des résultats, tableaux détaillés, séries longues et données régionales seront mis en ligne sur le site Agreste du SSP.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une durée maximale de 5 ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Paris, le 28 juin 2012 - N° 101/D030

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 et 2016

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : environ tous les trois ans

Demandeur : Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 16 mai 2012, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA).

Entre deux recensements de l'agriculture, deux ou trois enquêtes sur la structure des exploitations agricoles sont organisées. Trois enquêtes ont été réalisées en 2003, 2005 et 2007. L'enquête de 2013 sera la première après le recensement agricole de 2010. Une autre est prévue en 2016.

Les enquêtes sont réalisées conformément aux règlements communautaires 1166/2008 du 19 novembre 2008 et 1200/2009 du 30 novembre 2009. Outre la direction générale de l'agriculture de la commission européenne et EUROSTAT tous les acteurs du monde agricole sont demandeurs et utilisateurs des données produites.

Les objectifs de l'enquête sont le suivi de la démographie des exploitations agricoles et de leurs capacités de production. L'enquête doit permettre de mesurer les effets structurels des politiques agricoles menées ou en préparation.

Les principaux thèmes abordés sont :

- main-d'œuvre familiale et non familiale, permanente et saisonnière, recours à la prestation de service,
- superficies mises en culture pendant les campagnes agricoles 2012-2013 et 2015-2016, superficies cultivées sous label bio, superficies irriguées et/ou drainées,
- cheptels et capacités d'accueil aux 1^{er} novembre 2013 et 2016,
- statut juridique, mode de faire-valoir des terres, labels de qualité,
- activités de diversification, principaux modes de commercialisation.

L'unité enquêtée est l'exploitation agricole définie lors du recensement de l'agriculture 2010. Le champ est défini par les codes NAF Rév.2 : 01.11Z à 01.50Z. Toutes les tailles d'exploitation sont représentées ainsi que les exploitations gérant des pâturages collectifs. L'échantillon représente entre 50 et 60 000 exploitations agricoles sur les 516 000 recensées.

L'enquête couvre la France entière. Une étude particulière devra être menée pour y intégrer Mayotte qui n'avait pas participé au recensement de l'agriculture 2010. Des questions régionales pourront être introduites dans le questionnaire national. Leur nombre sera limité à cinq par région.

La base de sondage est constituée par le recensement de l'agriculture 2010. Par ailleurs, des données administratives sont utilisées, issues :

- des déclarations annuelles de surfaces (pour pré-remplir les questionnaires),
- de la base nationale d'identification des bovins et de la base des aides au développement rural (en remplacement des questions correspondantes).

La collecte réalisée par des enquêteurs, en face-à-face, en mode CAPI, se déroule d'octobre 2013 à avril 2014 et d'octobre 2016 à avril 2017. Le temps de réponse sera limité à 1h30 pour les exploitations de polyculture élevage. Le temps de réponse moyen est de 40 minutes.

Un comité des utilisateurs se réunit au début de la phase préparatoire afin de recenser les besoins nationaux à ajouter aux questions communautaires. Un comité de pilotage interne au SSP se réunit en tant que de besoin.

Les résultats au niveau France et régions paraîtront en septembre 2014 et 2017, sous la forme d'un 4 pages « Agreste primeur ». En décembre 2014 et 2017, des données détaillées seront mises en lignes sur le site Agreste du SSP et les données par département seront fournies à Eurostat et aux services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une durée maximale de 5 ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Paris, le 21 juin 2012 - N° 97/D030

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeurs : Insee - Direction des statistiques d'entreprises (DSE) et le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 16 mai 2012, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI).

L'enquête EACEI existe depuis l'année 1982. Pour la partie industrie (hors industrie de l'énergie), la collecte est assurée par l'Insee. Pour la partie Industrie agroalimentaire (IAA), hors artisanat commercial, et la partie scieries, elle est réalisée par le SSP.

L'enquête est une enquête d'initiative nationale servant à répondre à deux règlements européens : le règlement 295/2008 relatif aux statistiques structurelles des entreprises (SBS) demandant annuellement les achats de produits énergétiques pour l'industrie hors producteurs d'énergie, et le règlement 844/2010 sur les statistiques de l'énergie, qui s'intéresse aux données sur les quantités consommées. Par ailleurs, entre autres, l'enquête est utilisée par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) pour alimenter le bilan énergétique annuel.

L'EACEI mesure au niveau de l'établissement et pour les principales énergies les achats et les consommations d'énergie dans l'industrie, à l'exception des activités de production et de distribution d'énergie conformément au concept de consommation finale d'énergie de l'industrie.

Les principaux thèmes sont :

- consommation nette totale d'énergie,
- achats et consommations de produits énergétiques,
- consommations par usages des produits énergétiques,
- autoproduction et autoconsommation d'électricité,
- facture énergétique et prix moyens d'achat.

Par ailleurs, depuis 2005, l'enquête retient les énergies suivantes :

- électricité,
- vapeur,

- gaz naturel de réseau, autres gaz de réseau (gaz de cokerie, gaz de haut-fourneau, gaz de convertisseur à l'oxygène),
- houille, lignite ou charbon pauvre, coke de houille (coke de four, semi-coke, coke d'usine à gaz)
- coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd, fioul domestique, autres produits pétroliers,
- bois et sous-produits du bois, liqueur noire, combustibles spéciaux (renouvelables ou non)

L'Insee interroge actuellement les établissements producteurs de 20 salariés ou plus appartenant au secteur de l'industrie hors industrie de l'énergie (mais y compris récupération). Les établissements de 10 à 19 salariés seront intégrés dans le champ de l'enquête annuelle après validation des tests effectués actuellement. L'échantillon de la collecte sera composé de 8 000 à 11 000 établissements.

Le SSP interroge les IAA (hors artisanat commercial et tabac) et les scieries. Il est cependant envisagé que la division 12 (tabac) soit incluse dans le champ de l'enquête pour un meilleur recouvrement du champ. 1 000 établissements « gros consommateurs » seront interrogés tous les ans. Les établissements « petits consommateurs » seront interrogés tous les quatre ans par sondage (environ 1 500 établissements).

Ainsi au total le champ de l'enquête couvrira l'industrie (sections B et C de la NAF Rév.2), la récupération (383), hors artisanat commercial, hors énergie (hors divisions 05, 06 et 19, groupe 091 et sous-classes 2013A et 2446Z).

L'enquête couvre la France entière. Pour l'Insee, la base de sondage sera le Fichier Unique de Lancement (répertoire FUL), mis à jour par le répertoire statistique SIRUS (Système d'identification au Répertoire des Unités Statistiques).

Pour le SSP, il s'agira de la base du Répertoire et Base d'Unités Statistiques (RÉBUS).

La collecte de l'enquête, par internet ou voie postale, devrait avoir lieu entre janvier et mai de l'année N+1. Pour la collecte réalisée à l'Insee, le recours à un questionnaire personnalisé permet de n'interroger que sur les formes d'énergie déclarées à l'enquête précédente. Le temps de réponse médian est estimé à 20 minutes. Pour la collecte du SSP, les énergies déclarées lors de l'enquête précédente sont précochées et les quantités déclarées sont rappelées.

L'Insee envisage de réaliser d'ici 2015 une collecte sur les consommations d'énergie dans l'industrie, de façon ponctuelle, auprès des établissements de moins de 10 salariés. Le questionnaire actuel sera donc également testé auprès de ces établissements par le réseau des enquêteurs entreprises.

Un comité de concertation comportera, outre les deux services producteurs, des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions d'énergie, des représentants des entreprises et du secteur énergétique.

Pour l'Insee, une publication détaillée des résultats a lieu sous la forme d'un *Insee Résultats*, tous les ans à l'été de l'année N+1, suivie d'une actualisation de la publication sur le champ combiné Insee et SSP en décembre N+1. Pour le SSP, une publication détaillée (Agreste chiffres et données, agroalimentaire) et une publication de 4 pages (Agreste-Primeur) sont réalisées tous les ans.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête et à son extension éventuelle aux établissements de moins de 10 salariés.

L'opportunité est accordée pour une durée maximale de 5 ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services

Type d'opportunité : nouvelle

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 16 mai 2012, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet de l'enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services.

Dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes, un sous-groupe a été chargé d'évaluer l'opportunité de suivre les formes hybrides d'organisation que sont les réseaux. Au final, il a été recommandé d'observer régulièrement les formes dominantes de réseaux, en gérant un répertoire de têtes de réseaux, mis à jour par des enquêtes statistiques régulières.

Une opération pilote a eu lieu en 2010 afin de valider l'organisation de la collecte et d'initialiser un répertoire de réseaux.

L'objectif de cette enquête est d'identifier les contours des réseaux qui interviennent dans les secteurs du commerce et des services, afin d'alimenter un répertoire de contours de réseaux. L'enquête sera complétée par des investigations spécifiques pour alimenter ce répertoire. Elle vise à identifier pour chaque tête de réseau la liste des établissements adhérant au réseau, selon la forme d'organisation (franchise, groupement coopératif,...). Les informations recherchées sur les membres du réseau sont essentiellement, outre l'enseigne et le lien, l'identifiant Siret, l'adresse et, pour le commerce de détail, la surface de vente.

L'enquête, réalisée en France auprès des têtes de réseau (unités légales) sur l'ensemble de leurs points de vente, devrait à terme couvrir l'exhaustivité des réseaux du commerce et des services, soit environ 1 500 réseaux (divisions 10 et 47 de la NAF-Rév.2 pour le commerce, sections I à S (hors sections K, O) pour les services).

Le service « retrait-dépôt » de fichiers développé par l'Insee est utilisé pour la collecte, ce qui permet aux enquêtés de déposer sur un site sécurisé des fichiers contenant leur réponse mais ce qui les contraint à reprendre le format de fichier défini par l'Insee. La périodicité est annuelle, avec une partie de mise à jour des réseaux déjà enquêtés et une partie extension pour de nouveaux réseaux. L'enquête sera réalisée au cours du second semestre et recueillera les informations sur la constitution

des réseaux au 1^{er} juillet de l'année en cours. Le reste de l'année, une période de veille permettra de finaliser les résultats de la collecte et de suivre l'évolution des réseaux afin de préparer au mieux la collecte de l'année suivante.

Un comité de concertation rassemblera des représentants d'organisations professionnelles, des universitaires, des représentants d'organismes consulaires, des administrations et de l'Insee. Par ailleurs, cette opération fait partie des thèmes abordés par le comité de suivi des enquêtes thématiques.

Les résultats de l'enquête seront intégrés au répertoire statistique. Ils seront exploités et diffusés dans le cadre des études menées sur le commerce et les services, en introduisant le critère d'appartenance à un réseau et dans le cadre d'enquêtes plus approfondies qui seront menées spécifiquement sur ce thème.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une durée maximale de 5 ans à compter de l'année de la 1^{ère} vague du panel.

Paris, le 21 juin 2012 - N° 98/D030

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête trimestrielle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Service de l'observation et des statistiques (SOeS).

Au cours de sa réunion du 16 mai 2012, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet de l'enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie.

Cette enquête existe depuis 1994 et a été mise en place en collaboration avec la Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF).

L'enquête sur l'activité et les prix de la messagerie s'inscrit dans le dispositif statistique du SOeS pour une meilleure connaissance des marchés (volumes et prix) de la messagerie et du fret express. En particulier elle permet de compléter les éléments constitutifs de l'Indice de la Production des Services de Transport (IPST).

Elle vise à relever trimestriellement les chiffres d'affaires et volumes d'activité (tonnage et nombre d'envois) des services de messagerie et fret express tant au plan national que pour l'activité internationale et permet de décomposer l'activité en valeur de la messagerie en un indice de volume et un indice de prix, complétant ainsi le dispositif d'indices de prix des différents services de la section H de la NAF Rév.2 « transport et entreposage ».

Le champ de l'enquête est la messagerie et le fret express (code 5229A de la nomenclature d'activité française), à l'exclusion des entreprises spécialisées dans la messagerie frigorifique. L'enquête porte sur la France métropolitaine. Réalisée par courrier et messagerie électronique, elle s'adresse généralement aux têtes de groupe des principaux acteurs du secteur couvrant 75 % de l'activité de messagerie et fret express (une vingtaine d'entreprises).

Cette enquête est réalisée trimestriellement dans les semaines qui suivent la fin du trimestre d'intérêt. Il faut au maximum 20 minutes pour renseigner le questionnaire.

Le SOeS a travaillé en collaboration avec la Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France et de nombreux contacts avec quelques grands groupes du secteur ont été établis pour la mise en place des variables et secteurs fins sur lesquels porte l'interrogation trimestrielle.

Les résultats de l'enquête sont publiés trimestriellement sur le site Internet du SOeS sous forme de publication intitulée « Chiffres & statistiques », à la fin du trimestre qui suit le trimestre de l'enquête et seront repris également sur les supports de diffusion de données conjoncturelles. Ils sont réutilisés dans la production des indices de prix du transport de fret ainsi que la production de service de transport.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une durée maximale de 5 ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité

Paris, le 28 juin 2012 n° 103/D030

**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Au cours de sa réunion du 16 mai 2012, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné une demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 formulée par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, pour des données détenues par la Direction Générale des Finances Publiques.

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.